

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2808

8 octobre 2014

SOMMAIRE

42 Consulting Luxembourg S.à r.l.	134751	H.K. Baustudio SA	134739
AEW Value Investors Asia II GP (Feeder) Partners S.à r.l.	134745	Hydro Systems International S.A. I	134739
Agence d'Assurance Rischard, Minelli & Ass.	134749	Hydro Systems International S.A. I	134742
B-Fly 1 S.à r.l.	134784	Hydro Systems International S.A. II	134740
Birdy & Co Private S.A. SPF	134746	Hydro Systems International S.A. III	134743
Bizibox S.A.	134746	Hydro Systems International S.A. III	134740
Bonbonera Group S.A.	134750	Iberian Finance S.à r.l.	134744
BRAN Investments S.à r.l.	134784	Iberian Minerals Financing S.A.	134743
Capi	134752	IM Finance S.à r.l.	134742
CAPM Group S.A.	134753	Immobilière C.M.R. S.A.	134755
CEREP Management S.à r.l.	134738	Indigo Real Estate 1 S.à r.l.	134744
Corviglia Equity Investments S.A.	134739	Insurance Consulting SA	134741
Development Venture III S.C.A.	134755	Investment World Fund	134741
Fabricated Medical Technologies S.A.	134738	I.S.H. Management S.A.	134749
Feri Trust (Luxembourg) S.A.	134739	Kaalk Production S.à r.l.	134748
Finastar S.A.	134741	KAP Ingénierie S.à r.l.	134749
Finliga S.A.	134742	Koch Chemical Technology International S.à r.l.	134748
Fischer	134742	Koch Chemical Technology International S.à r.l.	134751
Fitness World	134744	Koch CTG S.à r.l.	134749
FMV Mettendorf, GmbH	134743	Kores Lux S.à r.l.	134748
Fonds Européen de Financement Solidaire (FEFISOL) S.A., SICAV-SIF	134739	KR Invest Solution S.à r.l.	134746
Fonds Européen de Financement Solidaire (FEFISOL) S.A., SICAV-SIF	134740	Legacy Pharmaceuticals International (Lu- xembourg) S.à r.l.	134750
Foodline Management Services S.A.	134745	Lemak Trading Company	134750
Foodline SPF S.A.	134743	Le Premier Sirocco S.C.A.	134750
Fortrust Accountants	134745	Serru-Sani S.à r.l.	134747
France Property Holdco III S. à r.l.	134740	Service Automobile S.A.	134738
Frazil S.A.	134755	SJ Properties Chocolate LuxCo2 S.A.	134754
FRONT International s.à r.l.	134744	Smart Games Hungary Kft, Luxembourg Branch	134740
Frösunda Luxco S.à r.l.	134741	Spree Wohnen 1 S.à r.l.	134748
Greenock S.à r.l.	134741	Springer Science+Business Media Ware- house S.à r.l.	134747
Gref III SH II S.à r.l.	134738	Taranis Securities S.A.	134747
Gref III SH I S.à r.l.	134738		
Grupo EIG Multimedia S.à r.l.	134745		

CEREP Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124139/10.

(140137392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Fabricated Medical Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 174.977.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2014. Andreas Demmel.

Référence de publication: 2014124187/10.

(140138694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Gref III SH I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 188.922.

Les statuts coordonnés au 23 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014124291/11.

(140139404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Gref III SH II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 188.923.

Les statuts coordonnés au 23 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2014124292/11.

(140139443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Service Automobile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8310 Capellen, 1B, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 52.960.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/08/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2014125090/12.

(140141578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Feri Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 128.987.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124190/10.

(140137360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Fonds Européen de Financement Solidaire (FEFISOL) S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 162.077.

Les comptes annuels au 31 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124201/10.

(140137301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

H.K. Baustudio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 5, allée W. Leonard.
R.C.S. Luxembourg B 88.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

L'administrateur unique

Référence de publication: 2014124298/11.

(140137440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Hydro Systems International S.A. I, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 135.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. I

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014124336/11.

(140138224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Corviglia Equity Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 179.650.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 29 juillet 2014

1. Nomination de Geert DIRKX, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Pays-Bas) et demeurant professionnellement au 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société. Son mandat prend effet au 29 juillet 2014 et prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019;

CORVIGLIA EQUITY INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2014124636/12.

(140142172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Fonds Européen de Financement Solidaire (FEFISOL) S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 162.077.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014124202/10.

(140137302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

France Property Holdco III S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 136.755.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014124204/10.

(140137304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Hydro Systems International S.A. II, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 135.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. II

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014124338/11.

(140138240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Hydro Systems International S.A. III, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 135.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. III

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014124340/11.

(140138190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Smart Games Hungary Kft, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 142.332.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 de Smart Games Hungary KFT ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014125101/12.

(140141618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Frösunda Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 2.179.191,50.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 152.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014124206/10.

(140138000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Finastar S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 40.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014124220/10.

(140138088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Insurance Consulting SA, Société Anonyme.**Siège social: L-7334 Heisdorf, 13, rue des Sources.
R.C.S. Luxembourg B 152.391.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2014124353/11.

(140137937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Investment World Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 76.660.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 mars 2014 et la distribution des dividendes relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 16 juillet 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124356/11.

(140137461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Greenock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.195.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014124745/12.

(140141473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Finliga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 40.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014124221/10.

(140138089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Fischer, Société Anonyme.

Siège social: L-6918 Mensdorf, Zone Industrielle Rothoicht.
R.C.S. Luxembourg B 29.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISCHER, S.A.

Référence de publication: 2014124222/10.

(140138658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

IM Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.404.629,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 158.258.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014124365/13.

(140137608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Hydro Systems International S.A. I, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 135.331.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 23 juillet 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que:

1. l'adresse professionnelle de Mme Karoline WILLOT, administrateur, et de Mme Valérie PECHON, administrateur et présidente du conseil d'administration, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

2. l'adresse de Mme Nancy DHOLLANDER, administrateur, se situe désormais à B-9250 Waasmunster (Belgique), 57, Potaardestraat.

3. l'adresse de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., commissaire, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 31 Juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. I

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014124335/21.

(140138220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

FMV Mettendorf, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 95, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 64.395.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014124229/10.

(140137627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Foodline SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 64.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014124233/10.

(140137737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Iberian Minerals Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 160.222.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014124343/13.

(140137606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Hydro Systems International S.A. III, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 135.333.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 24 juillet 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que:

i. l'adresse professionnelle de Mme Karoline WILLOT, administrateur, et de Mme Valérie PECHON, administrateur et présidente du conseil d'administration, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

ii. l'adresse de Mme Nancy DHOLLANDER, administrateur, se situe désormais à B-9250 Waasmunster (Belgique), 57, Potaardestraat.

iii. l'adresse de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., commissaire, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 31 Juillet 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour HYDRO SYSTEMS INTERNATIONAL S.A. III

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014124339/21.

(140138181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

FRONT International s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 223, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 146.044.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014124240/9.

(140138347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Fitness World, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 57.907.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014124225/10.

(140137749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Iberian Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.975,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 158.574.

Les comptes annuels arrêté au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014124342/13.

(140137607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Indigo Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 178.020.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 juillet 2014

En date du 17 juillet 2014, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Nao MAEDA, née le 10 juin 1977 à Kanagawa, Japon, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 7a, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, en tant que nouveau gérant A de la Société avec effet au 17 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Frédérique DUCULOT, gérant B
- Monsieur Philippe LECLERCQ, gérant B
- Monsieur Michael P. WENGROFSKY, gérant A
- Madame Nao MAEDA, gérant A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

Indigo Real Estate 1 S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2014124347/22.

(140138153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Foodline Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Walferdange, 12, Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 64.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014124232/10.

(140137738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Fortrust Accountants, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 158.470.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2014124235/10.

(140138739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Grupo EIG Multimedia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.049.871,94.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 184.726.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la Société en date du 23 juillet 2014 que le siège social de la Société a été transféré au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg et ce avec effet au 17 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124271/13.

(140137327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

AEW Value Investors Asia II GP (Feeder) Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 179.664.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 30 juillet 2014

L'associé unique a décidé en date du 30 juillet 2014:

- d'accepter la démission en tant que gérant avec effet au 1^{er} août 2014 de:

* Monsieur Marek Domagala, né le 17 avril 1972 à Ostrow Wielkopolski, Pologne, Angleterre et ayant son adresse professionnelle au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg,

- de nommer en tant que gérant avec effet au 1^{er} août 2014 et pour une période illimitée de:

* Monsieur Keith McShea, né le 18 février 1972 à Londres, Angleterre et ayant son adresse professionnelle au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Langham Hall Luxembourg Sàrl

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014126916/21.

(140143757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

KR Invest Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 160.977.

Mr MROWKA Christian: Gérant

Mr MROWKA Etienne: Associé

Sont domiciliés dorénavant à l'adresse suivante:

6 Lotissement le Grand Prieuré

Chemin de Grand Pré

13112 La Destrousse

France

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014127239/15.

(140144002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Birdy & Co Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 158.872.

Par décision du Conseil d'administration du 1^{er} juillet 2014:

KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 42 rue de la Vallée, L -2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société BIRDY & CO PRIVATE S.A. SPF; Monsieur Giacomo DI BARI 42 rue de la Vallée, L – 2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Baumann, démissionnaire.

Luxembourg, le 08 août 2014.

Pour: BIRDY & CO PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014126964/17.

(140144320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Bizibox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 124.952.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2014

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Bertrand PETAT-LENOIR, né le 28 décembre 1963 à Mont-Saint-Martin (France) et demeurant à F-54320 Maxéville, 8, avenue de Metz.

Résolution n° 2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'acter la démission de Madame Nadine CARELLE des fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué qui lui ont été attribuées.

Résolution n° 3

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle vers L-4123 Esch-sur-Alzette, 3, rue du Fossé.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} juillet 2014.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

Signature

Référence de publication: 2014126965/22.

(140144044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Taranis Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 122.146.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.
Pour: TARANIS SECURITIES S.A.
Société Anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2014125145/14.

(140141788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Springer Science+Business Media Warehouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 176.941.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 14 juillet 2014

L'assemblée décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, Luxembourg.

Le mandat de réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2014125107/15.

(140141845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Serru-Sani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8355 Garnich, 34, rue de Holzem.
R.C.S. Luxembourg B 35.925.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 3 juillet 2014, numéro 2014/1453 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 11 juillet 2014, relation: CAP/2014/2702 de la société à responsabilité limitée "SERRU-SANI S.à r.l.", avec siège social à L-8355 Garnich, 34, rue de Holzem, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 35 925, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 10 janvier 1991, publié au Mémorial C numéro 246 du 15 juin 1991, ce qui suit:

- Monsieur Alessandro SCASSELLATI et Madame Mireille NEY, seuls associés, ont déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 3 juillet 2014,
- la société dissoute n'a plus d'activités.
- les associés ont déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'ils assument tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-8355 Garnich, 34, rue de Holzem.

Bascharage, le 5 août 2014.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2014125130/25.

(140141424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Kores Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 173.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124423/9.

(140137771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Kaalk Production S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 119.315.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014124426/10.

(140138636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Koch Chemical Technology International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.201.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 93.554.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014124432/17.

(140137334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Spree Wohnen 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.992.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 13 juin 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 30 juin 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Mark GORHOLT, Madame Tessa LANG et Monsieur Frank PLETSCHE, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veillez également noter que le siège social de l'associée unique IW Wohnen S.à r.l. a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Spree Wohnen 1 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014125104/18.

(140141627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

KAP Ingénierie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 140.434.

Les Comptes Annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124427/9.

(140138519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Agence d'Assurance Rischar, Minelli & Ass., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5885 Hesperange, 359, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 107.095.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124507/10.

(140142132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Koch CTG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.532.026,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 90.563.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014124433/17.

(140137492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

I.S.H. Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 109, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 151.337.

Par la présente, je soussigné Monsieur Nico HANSEN agissant en ma qualité de gérant de la société à responsabilité limitée MGI FISOGEST SARL, ayant son siège social au 681, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg vous informe de la décision de la société MGI FISOGEST SARL de démissionner de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société anonyme I.S.H. MANAGEMENT S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 26 janvier 2010, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés C N° 629 du 24 mars 2010, ayant son siège social 109, rue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151337.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

MGI FISOGEST SARL

Représentée par Nico HANSEN

Gérant

Référence de publication: 2014128677/18.

(140145416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

Le Premier Sirocco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 129.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124446/10.

(140138670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Lemak Trading Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 159.080.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, den 31.07.2014.

Référence de publication: 2014124449/10.

(140137774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Bonbonera Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 121.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 août 2014.

Pour: BONBONERA GROUP S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014124548/14.

(140142170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Legacy Pharmaceuticals International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.226.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 14 Juillet 2014

- M. Vincent REGNAULT a démissionné de son mandat de gérant B.
- M. Alexandre WARNIER, a démissionné de son mandat de gérant B.
- Monsieur Raphaël ROZANSKI administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 31 juillet 1972, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée
- M. Tamas MARK, administrateur de sociétés, né à Budapest (Hongrie), le 8 Juin 1981, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg 6, rue Eugène Ruppert a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Tobias STEMMLER, gérant B, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 15 Juillet 2014.

Pour extraits et avis sincères et conformes

Pour Legacy Pharmaceuticals International (Luxembourg) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à.r.l

Référence de publication: 2014124447/20.

(140138219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Koch Chemical Technology International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.201.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 93.554.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 août 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014128747/17.

(140145866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

42 Consulting Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 179.201.

EXTRAIT

I/ Il ressort d'un acte de constitution exécuté en date du 1^{er} août 2013 entre:

- Monsieur Stéphane Laurent, né le 3 janvier 1975 à Bamako, Mali, ayant son adresse professionnelle au 2 bis, avenue Foch, 94160 Saint-Mandé, France,

Et,

- 42 International Holding, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 179405,

que les six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant 50 % du capital de la Société, ont été transférées par Monsieur Stéphane Laurent, prénommé, à 42 International Holding, susnommée.

II/ Il ressort également dudit acte de constitution exécuté en date du 1^{er} août 2013 entre:

- Madame Laure Dupin, né le 18 septembre 1978 à Villeneuve-sur-Lot, France, ayant son adresse professionnelle au 2 bis, avenue Foch, 94160 Saint-Mandé, France,

Et,

- 42 International Holding, susnommée,

que les six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, représentant 50 % du capital de la Société, ont été transférées par Madame Laure Dupin, prénommée, à 42 International Holding, susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues par 42 International Holding, seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 août 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014128323/37.

(140144727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Capi, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 103.600,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 96.616.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «Capi», «la Société» ayant son siège social 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 19 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1019 du 04 juillet 2002, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B-96616. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 22 avril 2010, suivant acte reçu par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1465 du 16 juillet 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président expose ensuite et prie encore le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la Société et la modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet le conseil en informatique et en gestion.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.»

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 2.960 actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet le conseil en informatique et en gestion.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise

au moyen de prêts, de garantie ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société pourra également procéder à la réalisation de toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2014. Relation: LAC/2014/35706. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014125403/76.

(140142828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

CAPM Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.349.

L'an deux mille quatorze, le cinq août

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CAPM GROUP S.A.", établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1631 du 29 août 2006, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 117.349.

L'assemblée est présidée par Madame Ludivine ROCKENS, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Madame la Présidente désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les éventuelles procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les CENT TRENTE-ET-UN MILLE CENT TRENTE EUROS (EUR 131.130.-), représentés par QUATRE CENT VINGT-TROIS (423) actions, d'une valeur de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur: la société à responsabilité limitée «GESTOR Société Fiduciaire», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 36.079.

Pouvoir est conférer au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: ROCKENS, THILLMANY, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06/08/2014. Relation: EAC/2014/10829. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 août 2014.

Référence de publication: 2014125405/58.

(140143420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

SJ Properties Chocolate LuxCo2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.381.

En date du 31 juillet 2014 les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

1. L'acceptation de la démission de M. Snorri Arnar Vidarsson de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 29 juillet 2014;

2. L'acceptation de la démission de KPMG AUDIT de ses fonctions de Commissaire aux Comptes avec effet au 29 juillet 2014;

3. Election d'un nouveau administrateur, à compter du 29 juillet 2014 pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

- M. Gudrun Holmsteinsdottir, né le 13 mai 1970 à Reykjavik, en Islande, ayant pour adresse professionnelle Sóltún 26,105 Reykjavik, Islande;

4. Election d'un nouveau Commissaire aux Comptes avec effet au 29 juillet 2014 pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

- M. Snorri Arnar Vidarsson, né le 18 août 1977, à Reykjavik, en Islande, ayant pour adresse professionnelle Sóltún 26,105 Reykjavik, Islande;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SJ PROPERTIES CHOCOLATE LUXCO2 S.A.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014125973/25.

(140142686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Frazil S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 34.908.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014124237/10.

(140138084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Immobilière C.M.R. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 102.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014124367/11.

(140137648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Development Venture III S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.467.

In the year two thousand and fourteenth, on the twenty-second day of the month of July;
Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Extraordinary General Meeting") of Development Venture III S.C.A., a société en commandite par actions, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.467 (the "Company"). The Company was incorporated on 21 May 2010 pursuant to a deed of Me Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published on 1 July 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 1357. The articles of incorporation of the Company have been amended several times and were amended for the last time on July 9, 2014 pursuant to a deed of the said notary Gérard LECUIT which has not yet been published on the Mémorial C.

The Extraordinary General Meeting was opened at 03:00 p.m. with Mr. Shekhar GUIN, jurist, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Camilo LUNA, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Extraordinary General Meeting elected as scrutineer Mr. Camilo LUNA, prenamed.

The bureau of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders present or represented, and as the case may be, the proxyholder of the represented shareholders, and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present or the proxyholder of the represented shareholders and by the bureau of the Extraordinary General Meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxy of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

II. That it appears from the attendance list that all the 4,180,915 issued shares of the Company, having each a nominal value of EUR 1 representing together one hundred percent (100%) of the share capital are present or represented at this Extraordinary General Meeting.

III. That the entire share capital of the Company is present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

IV. That the present Extraordinary General Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda as follows:

Agenda

1. decision to amend the articles of association of the Company as follows:

i. introduction of the following paragraph in article 10 of the articles of association:

“... The General Partner may not voluntarily withdraw as the general partner of the Company without a replacement general partner being found and without a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Laws or, as the case may be, the Articles of Association for any amendment of the Articles of Association and subject to the selection and approval of a replacement general partner acquiring the Class A Shares at a fair price.

The General Partner may appoint an external alternative investment fund manager (the “AIFM”) from time to time in accordance with the Laws.

The limited partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.”.

ii. amendments to paragraphs (f) and (l) of article 21 of the articles of association as follows:

“(f) be consulted on any payment by the Company of any fees to the General Partner, the AIFM and/or their Affiliates other than in respect of fees provided for in the Agreements or which will be offset against such fees so as not to exceed the overall fee level as set out in the Agreements;”

“(l) make any assessment following the bankruptcy of AIFM;”

iii. introduction and amendment of the following paragraphs in article 21 of the articles of association:

“The Investor Advisory Committee will also be available to advise the General Partner or the AIFM where the General Partner and/or the AIFM seeks its advice.

The Investor Advisory Committee will hear reports from the AIFM in relation to the conduct of the Company and its financial performance.

The Investor Advisory Committee shall not participate in the management or control of the Company’s business nor shall it transact any business for the Company, nor shall it have the power to act or bind the Company, the said powers being exclusively vested in the General Partner and/or the AIFM as the case may be.”

iv. amendment to article 33 of the articles of association as follows:

“...

After allocation to the Legal Reserve and payment of the Management Fee and/or other fees and expenses, and prior to any other distributions, the general meeting of shareholders shall each year declare a cumulative, preferred dividend on the Class B’ Shares and the Class C Shares equal to the interest income realised on loans granted by the Company out of the proceeds of the issue of the Class B’ Shares and the Class C Shares, after deduction from such interest of all taxes at the then prevailing tax rate that the Company would have to bear, after the deduction of expenses of whatsoever nature, on such proceeds. Subject to availability of distributable amounts, the general meeting of shareholders shall increase such a dividend on the Class B’ Shares and the Class C Shares by an amount equal to the reimbursement of principal (if any) the Company has received on the loans granted by the Company out of the proceeds of (all or part) of the issue of the Class B’ Shares and the Class C Shares, provided that, in relation to such reimbursement of principal and in order to avoid any double counting, the holders of the Class B’ Shares and Class C Shares have not received proceeds from capital reductions in an amount equal to such increased dividend.

Following such preferred distribution on the Class B’ Shares and the Class C Shares in respect of all previous financial years, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class B’ Shares and Class C Shares.

...

After the allocations to the Special Reserve and the payment of a preferred dividend, of an amount equivalent to any interest income realised by the Class B Shareholders on the loans granted to the Company, to the Class B’ Shareholders and Class C Shareholders pro rata to their Funded Commitments, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Class B Shareholders, Class B’ Shareholders, Class A Shareholders and Class C Shareholders (for the purpose of this distribution, the Class B’ Shares and the Class C Shares shall be assimilated to Class B Series 1 Shares), as dividend; provided that

(i) save if otherwise provided, the Class A Shareholders, Class B Shareholders, Class B’ Shareholders and Class C Shareholders shall participate pro rata to their Funded Commitments in the distributions; and

(ii) for any allocation between the Class B Shareholders, Class B’ Shareholders and Class C Shareholders, the allocation shall be such that, in the aggregate, the Fee 1 will exclusively be supported by the holders of Class B Series 1 Shares and Class B’ Shares and Class C Shares, the Fee 2 will exclusively be supported by the holders of Class B Series 2 Shares, the Fee 4 will exclusively be supported by the holders of Class B Series 4 Shares and the Fee 3 will exclusively be supported by the holders of Class B Series 3 Shares.”

v. introduction of, and amendments to, the following definitions in article 36 of the articles of association:

"Fee 1" means the part of the Management Fee supported by the holders of Class B Series 1 shares and Class B' Shares and Class C Shares;

...

"Funded Commitments" means the aggregate amount of funds (whether as capital or loans) paid by the Class A Shareholders, Class B Shareholders, Class B' Shareholders and Class C Shareholders in full or partial satisfaction of their Commitments.

2. in consideration of the above, decision to fully restate the articles of association of the Company; and
3. miscellaneous."

After having duly deliberated on all items of the agenda, the Extraordinary General Meeting took the following resolutions and requested the officiating notary to record as follows:

First resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to amend the articles of association of the Company as follows:

- i. introduce the following paragraph in article 10 of the articles of association:

"... The General Partner may not voluntarily withdraw as the general partner of the Company without a replacement general partner being found and without a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Laws or, as the case may be, the Articles of Association for any amendment of the Articles of Association and subject to the selection and approval of a replacement general partner acquiring the Class A Shares at a fair price.

The General Partner may appoint an external alternative investment fund manager (the "AIFM") from time to time in accordance with the Laws.

The limited partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Company."

- ii. amend paragraphs (f) and (l) of article 21 of the articles of association as follows:

"(f) be consulted on any payment by the Company of any fees to the General Partner, the AIFM and/or their Affiliates other than in respect of fees provided for in the Agreements or which will be offset against such fees so as not to exceed the overall fee level as set out in the Agreements;"

"(l) make any assessment following the bankruptcy of AIFM;"

- iii. introduce and amend the following paragraphs in article 21 of the articles of association:

"The Investor Advisory Committee will also be available to advise the General Partner or the AIFM where the General Partner and/or the AIFM seeks its advice.

The Investor Advisory Committee will hear reports from the AIFM in relation to the conduct of the Company and its financial performance.

The Investor Advisory Committee shall not participate in the management or control of the Company's business nor shall it transact any business for the Company, nor shall it have the power to act or bind the Company, the said powers being exclusively vested in the General Partner and/or the AIFM as the case may be."

- iv. amend article 33 of the articles of association as follows:

"...

After allocation to the Legal Reserve and payment of the Management Fee and/or other fees and expenses, and prior to any other distributions, the general meeting of shareholders shall each year declare a cumulative, preferred dividend on the Class B' Shares and the Class C Shares equal to the interest income realised on loans granted by the Company out of the proceeds of the issue of the Class B' Shares and the Class C Shares, after deduction from such interest of all taxes at the then prevailing tax rate that the Company would have to bear, after the deduction of expenses of whatsoever nature, on such proceeds. Subject to availability of distributable amounts, the general meeting of shareholders shall increase such a dividend on the Class B' Shares and the Class C Shares by an amount equal to the reimbursement of principal (if any) the Company has received on the loans granted by the Company out of the proceeds of (all or part) of the issue of the Class B' Shares and the Class C Shares, provided that, in relation to such reimbursement of principal and in order to avoid any double counting, the holders of the Class B' Shares and Class C Shares have not received proceeds from capital reductions in an amount equal to such increased dividend.

Following such preferred distribution on the Class B' Shares and the Class C Shares in respect of all previous financial years, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class B' Shares and Class C Shares.

...

After the allocations to the Special Reserve and the payment of a preferred dividend, of an amount equivalent to any interest income realised by the Class B Shareholders on the loans granted to the Company, to the Class B' Shareholders and Class C Shareholders pro rata to their Funded Commitments, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a

reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Class B Shareholders, Class B' Shareholders, Class A Shareholders and Class C Shareholders (for the purpose of this distribution, the Class B' Shares and the Class C Shares shall be assimilated to Class B Series 1 Shares), as dividend; provided that

(i) save if otherwise provided, the Class A Shareholders, Class B Shareholders, Class B' Shareholders and Class C Shareholders shall participate pro rata to their Funded Commitments in the distributions; and ..."

v. introduce and amend the following definitions in article 36 of the articles of association:

"Fee 1" means the part of the Management Fee supported by the holders of Class B Series 1 shares and Class B' Shares and Class C Shares;

"Funded Commitments" means the aggregate amount of funds (whether as capital or loans) paid by the Class A Shareholders, Class B Shareholders, Class B' Shareholders and Class C Shareholders in full or partial satisfaction of their Commitments."

Second resolution

In consideration of the amendments made to the articles of association of the Company under the first resolution above, the Extraordinary General Meeting resolves to restate in their entirety the articles of association of the Company which shall now read as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among DV III General Partner S.A., as sole unlimited partner (associé commandité) (the "General Partner") and all limited shareholders (actionnaires commanditaires) from time to time, a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present Articles of Association (the "Articles of Association").

The Company will exist under the name of "Development Venture III S.C.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the General Partner.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

In the event that, in the view of the General Partner, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the General Partner.

Art. 3. Object. The object of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal of intermediary holding vehicles (the "Intermediary Holding Vehicles"), in Luxembourg and/or abroad, whose purpose is the acquisition, development, letting, refurbishment, management and/or disposal of real estate investments (the "Properties"), (ii) the administration, development and management of such real estate holdings, and (iii) the direct and/or indirect financing of the Properties and/or Intermediary Holding Vehicles in which the Company holds, directly or indirectly, a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire and/or dispose of by way of subscription, purchase, exchange or any other manner any stock, shares and other participations, securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments, and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer, notably but not exclusively by the Intermediary Holding Vehicles; (ii) exercise all rights attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect assistance to the Intermediary Holding Vehicles in which the Company holds, directly or indirectly, a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever; (iv) borrow in any kind or form, or issue any debt instrument in any form whatsoever; and (v) carry out any transaction whatsoever, whether commercial or financial, with respect to movable or immovable assets subject always, as regards (i) to (v), that any such action is, directly or indirectly, connected with the acquisition, development, letting, refurbishment, management and/or disposal of real estate investments.

Art. 4. Duration. The Company is formed for a limited duration ending on 29 June 2018.

Upon the recommendation of the General Partner, the duration of the Company may be extended for two additional periods of one year each by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or the Articles of Association, as the case may be, for any amendment of the Articles of Association.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at four million one hundred eighty thousand nine hundred fifteen euros (EUR 4,180,915.-) divided into one (1) class A share (the "Class A Share"), which shall be held by the unlimited partner (the "Class A Shareholder"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company and nine hundred seventy-one thousand six hundred eighty-eight (971,688) class B series 1 shares (the "Class B Series 1 Shares"), nine hundred sixty-eight thousand six hundred ninety-six (968,696) class B series 2 shares (the "Class B Series 2 Shares"), one million three hundred thousand ninety-four (1,300,094) class B series 3 shares (the "Class B Series 3 Shares"), five hundred twenty thousand thirty-seven (520,037) class B series 4 shares (the "Class B Series 4 Shares") together with the Class B Series 1 Shares, Class B Series 2 Shares and the Class B Series 3 Shares, the ("Class B Shares"), which shall be held by the limited shareholders (the "Class B Shareholders"), one hundred sixty-eight thousand one hundred forty-nine (168,149) class B' shares (the "Class B' Shares") which shall be held by the unlimited partner (the "Class B' Shareholder") in representation of its limited partnership interest in the Company and two hundred fifty-two thousand two hundred fifty (252,250) class C shares (the "Class C Shares"), which shall be held by the unlimited partner and the limited shareholders (the "Class C Shareholders") in representation of their limited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is booked. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend and/or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class B' Shares and the Class C Shares will be in the form of registered shares.

Neither the Class B Shares, the Class B' Shares nor the Class C Shares may be sold, assigned, exchanged, pledged, encumbered, hypothecated or otherwise transferred or disposed of except with the prior written consent of the General Partner and, as the case may be, the Investor Advisory Committee (as defined in Article 21), not to be unreasonably withheld or delayed. In the event that the Class B Shares or the Class B' Shares are to be sold, assigned, transferred or otherwise disposed of to (i) an Affiliate (as defined in Article 36) of the transferring Class B Shareholder or Class B' Shareholder, as the case may be or (ii) at a time where no Drawdown Notice (as defined in Article 36) may be issued anymore by the Company, the General Partner and Investor Advisory Committee, as the case may be, may not withhold their approval. A German Class B Shareholder or Class B' Shareholder who is subject to the provisions of the German Insurance Company Act (Versicherungsaufsichtsgesetz) and allocates the Class B Shares to its restricted assets and who has notified the General Partner of this fact (the "Specified German Investor") may sell, exchange, or otherwise transfer or dispose of its Class B Shares or Class B' Shares without the prior written consent of the General Partner and, as the case may be, the Investor Advisory Committee (as defined in Article 21) to any other insurance company and/or credit institution (bank) located in the European Economic Area or, upon entry into force of the AIFM Directive, any EU AIF (as defined in the AIFM Directive) provided that the minimum transfer requirements as stipulated by the General Partner in agreement with the shareholders from time to time (the "Minimum Transfer Requirements") are fulfilled and the appointed trustee for their restricted assets (or its representative) has granted prior written approval according to Section 70 of the German Insurance Supervisory Act (Versicherungsaufsichtsgesetz).

If a Class B Shareholder or Class B' Shareholder wishes to sell (the "Selling Shareholder") all or part of its Class B Shares or Class B' Shares (the "Offered Shares"), (i) to any person or persons who are not Affiliates of such Selling Shareholder and (ii) at a time where a Drawdown Notices may still be issued by the Company, it shall be required to first make an irrevocable offer to sell the Offered Shares to the other Class B Shareholders or Class B' Shareholders, as the case may be (the "Pre-empting Shareholders") in a written notice (the "Transfer Notice") to the Company setting out the details of the Offered Shares and the price for the Offered Shares and any other terms which the Selling Shareholder is willing to accept (together the "Terms"). The Company will inform the Pre-empting Shareholders within ten (10) calendar days of the receipt by it of such Transfer Notice. The Pre-empting Shareholders shall, within thirty (30) calendar days of receipt by them of the Transfer Notice (the "Offer Deadline"), either accept or refuse the offer by notice in writing to the Selling Shareholder (the "Acceptance Notice"), it being understood that the offer may only be accepted or refused in full by the Pre-empting Shareholders. Should more than one Shareholder wish to purchase the Offered Shares and unless the Shareholders wishing to purchase the Offered Shares agree otherwise, the Offered Shares shall be purchased on a prorated basis to the Shareholder's participation in the Company.

On accepting an offer, the Pre-empting Shareholders shall notify the Selling Shareholder and the Company in writing of the acceptance of the offer in respect of the Offered Shares and the Selling Shareholder shall sell and the Pre-empting Shareholders shall buy the Offered Shares on the Terms.

If the Pre-empting Shareholders do not accept the offer in respect of the Offered Shares or if the Pre-empting Shareholders fail to respond to the offer within thirty (30) calendar days of the receipt of the Transfer Notice, the Selling Shareholder shall be free to sell the Offered Shares (in whole, but not in part) to a third party on the Terms or on terms and conditions more favourable to the Selling Shareholder for a period of up to six (6) months provided that the proposed transferee has been approved by the General Partner and Investor Advisory Committee, such consent not to be unrea-

sonably withheld. The General Partner shall notify the Selling Shareholder of the approval or rejection by the General Partner and the Investor Advisory Committee of the proposed transfer within twenty (20) Business Days of having been notified by the Selling Shareholder of (i) the identity of the proposed transferee, (ii) the price for the Offered Shares and (iii) any other terms of the transfer. Any failure to respond by the General Partner shall be considered as a rejection of the transfer proposal. If, at the end of such six (6) months period, the Selling Shareholder has not transferred the Offered Shares, the Selling Shareholder must go through the full pre-emption procedure again if it wishes to sell the Shares. Specified German Investors may transfer their Class B Shares or Class B' Shares without the approval by the General Partner and the Investor Advisory Committee to any other insurance company and/or credit institution (bank) located in the European Economic Area or, upon entry into force of the AIFM Directive, any EU AIF (as defined in the AIFM Directive) provided that the Minimum Transfer Requirements are fulfilled and the appointed trustee for their restricted assets (or its representative) has granted prior written approval according to Section 70 of the German Insurance Supervisory Act (Versicherungsaufsichtsgesetz).

Save in case of removal of the General Partner, the Class A Shares may only be transferred to an Affiliate of the General Partner. Any transfer of the Class A Shares is subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association and (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as general partner(s) of the Company after the relevant transfer. The Articles of Association will be amended accordingly. Any transfer of Class A Shares not approved by the shareholders shall be unenforceable against the Company.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

None of the shareholders shall, except with the prior consent of the General Partner and, where applicable, the Investor Advisory Committee, create or permit to subsist any security interest, encumbrance, lien, or charge over, or grant any option or other rights in all or any of the shares held by it.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorised Capital, Increase and Reduction of Capital. The authorised capital of the Company is set at five hundred million euro (EUR 500,000,000) divided into one (1) Class A Share, four hundred sixty-five million (465,000,000) Class B Shares of whatever Series, twenty-five million (25,000,000) Class B' Shares and nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine (9,999,999) Class C Shares. Each authorised share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1,-).

The General Partner is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in the case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending on 27 January 2016 and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will

be recorded in a notarial deed upon the instructions of the General Partner or of any person duly authorised and empowered by the General Partner for this purpose.

The issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, the Laws for any amendment of the Articles of Association.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The General Partner shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, the Laws for any amendment of the Articles of Association may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the General Partner to do so.

Art. 8. Restrictions on Ownership of Shares. The Company may restrict or prevent the ownership of its shares by any person, firm or corporate body, if, in the opinion of the Company, such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred. In that event, the Company may proceed to the compulsory redemption of the relevant shares as set out below.

Art. 9. Acquisition of Own Shares, Redemption of Shares. The Company may acquire its own Class B Shares, Class B' Shares and/or Class C Shares, but not its Class A Shares. The acquisition and holding of its own Class B Shares, Class B' Shares and/or Class C Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

To the extent permissible, Class B Shares, Class B' Shares and/or Class C Shares may be called for compulsory redemption notably where (i) the shareholder has materially violated any provisions of the Articles of Association or (ii), in the reasonable judgment of the General Partner, the continued participation of a shareholder is likely to cause the Company to violate any material law or regulation or to impose a material tax, regulatory or other burden on the Company. The price at which the Class B Shares, Class B' Shares and/or Class C Shares may be compulsory redeemed shall be hundred percent (100%) of the sum of the drawn Commitment attributable to such Class B or Class B' Shares and/or Class C Shares.

In no circumstance may a shareholder request the Company for the redemption of its shares.

Any Class B Shareholder, Class B' Shareholder or Class C Shareholder (the "Defaulting Shareholder") who does not pay-up in due time to the Company amounts which may have been called in by the General Partner in accordance with applicable contractual arrangements will automatically be subject to late payment penalties, without further notice to the shareholder by imposition of an interest charge at a rate equal to Euribor one month plus five percent (5%) per annum on the aggregate amount called by the General Partner as from the day the capital call was due to be funded and until the date of payment of the full amount of said capital call (and any default interest thereon) (the "Default Interest").

If such default is not remedied within a period of five business days from notice by the Company, the Company will adopt one or more of the following measures, unless the costs of these measures are likely, in the Company's view, to be disproportionate to the likely benefit to the non-defaulting Class B Shareholders, Class B' Shareholder or Class C Shareholders, the Company may allow, but not oblige, the non-defaulting Class B Shareholders, Class B' Shareholder or the non-defaulting Class C Shareholders, in proportion to their respective undrawn Commitments (as defined in Article 36) or otherwise in accordance with applicable contractual arrangements between the Company and the shareholders and each in respect only of his class of shares, to purchase the Class B Shares, Class B' Shares or Class C Shares held by the Defaulting Shareholder at a price, in cash, equal to the lesser of (i) fifty percent (50%) of the net asset value of the Class B Shares, Class B' Shares and/or Class C Shares and (ii) fifty percent (50%) of the sum of the drawn Commitment attributable to such Class B Shares, Class B' Shares and/or Class C Shares of the Defaulting Shareholder.

For the purposes of the above, the Company shall be deemed to be irrevocably authorised to offer for transfer the shares of a Defaulting Shareholder, the Defaulting Shareholder is deemed to have consented to such transfer and such consent may not be withdrawn.

Notwithstanding the above, and without prejudice to any claims by the non defaulting Class B Shareholders, Class B' Shareholders or Class C Shareholders, the Company may use any method to enforce its rights against a Defaulting Shareholder and the Company shall be entitled to request indemnification for any prejudice it may suffer as a result of such default.

When entitled to do so, the Company may call for compulsory redemption, in whole or in part, of the relevant Class B Shares, Class B' Shares or Class C Shares or redemption, in whole or in part, of the Defaulting Shareholder's Class B Shares, Class B' Shares or Class C Shares, by notice sent by registered mail at the address which appears in the register of shareholders of the Company mentioning (i) the date of redemption, (ii) the number of Class B Shares, Class B' Shares or Class C Shares called for redemption, (iii) the redemption price, and (iv) the method of payment of the redemption price.

Chapter III. - Management, Supervisory board, Investors representative committee

Art. 10. Management. The Company shall be managed by DV III General Partner S.A., in its capacity as General Partner and holder of all the Class A Shares of the Company.

The General Partner may be removed at any time in the event of gross negligence, wilful misconduct or fraud or a material breach of the terms of an investment and shareholders agreement to which all shareholders of the Company and the General Partner are a party (the "Investment and Shareholders Agreement"), which breach has been assessed as such by an expert opinion of a law firm of international reputation in the Grand Duchy of Luxembourg selected by the IAC, on the part of the General Partner by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Laws or, as the case may be, the Articles of Association for any amendment of the Articles of Association and subject to the selection and approval of a replacement general partner acquiring the Class A Shares at a fair price or payment by the Company of such compensation each time as agreed in the Investment and Shareholders Agreement.

The General Partner may be removed at any time without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Laws or, as the case may be, the Articles of Association for any amendment of the Articles of Association, which resolution however, in addition, shall only be validly adopted if (A) it comprises the affirmative vote of (i) 80% of the holders of Class B Shares and cumulatively (ii) 80% of the holders of Class B Shares (or their Affiliates to whom such Class B Shares have been transferred) and who (a) have originally acquired such Class B Shares upon direct subscription thereof (as opposed to by transfer, other than from any Affiliate) and (b) who have not been the object of a change of control (i.e. by ceasing to be an Affiliate of its original parent undertaking), and (B) and subject to the selection and approval of replacement general partner acquiring the General Partner's Class A Shares in the Company at a fair price or payment by the Company of such compensation each time as agreed in the Investment and Shareholders Agreement.

The General Partner may not voluntarily withdraw as the general partner of the Company without a replacement general partner being found and without a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Laws or, as the case may be, the Articles of Association for any amendment of the Articles of Association and subject to the selection and approval of a replacement general partner acquiring the Class A Shares at a fair price.

The General Partner may appoint an external alternative investment fund manager (the "AIFM") from time to time in accordance with the Laws.

The limited partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the General Partner. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or the Laws to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board (as defined in Article 17) are in the competence of the General Partner.

Art. 12. Delegation of Powers, Representation of the Company. The General Partner may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its choice.

The General Partner may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner (acting, in the case of the General Partner being a legal entity, through one or more duly authorised signatories, such as designated by the General Partner at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the General Partner, within the limits of such special power.

Art. 13. Management Fees and Expenses. The General Partner (or such person as the General Partner may designate) will be entitled to receive a fee (the "Management Fee"). The modalities for the determination of the Management Fee shall be determined by mutual agreement between the shareholders and the General Partner.

The General Partner may in certain circumstances be entitled to the reimbursement of all reasonable expenses whatsoever incurred by it in relation to the management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 14. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the General Partner (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company or the members of the Supervisory Board have a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. Liability of the General Partner. The General Partner shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

Art. 16. Dissolution, Incapacity or Bankruptcy of the General Partner. In the case of dissolution, legal incapacity or bankruptcy of the General Partner or where for any other reason it is impossible for the General Partner to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new General Partner.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by the Articles of Association or, as the case may be, the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 17. Supervisory Board. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be or are audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall to the extent required by the Laws be reviewed by a supervisory board (the "Supervisory Board").

The Supervisory Board shall be composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders themselves.

The members of the Supervisory Board and/or the independent auditors will be appointed by the general meeting of shareholders out of a list of candidates submitted by the Class A Shareholder. The general meeting of shareholders will determine their number and the duration of their mandate, which may not exceed six (6) years. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders, save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

The remuneration of the members of the Supervisory Board (if any) shall be set by the general meeting of shareholders.

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board may be assisted by an external auditor who shall be appointed or removed by the general meeting of shareholders.

Art. 18. Advisory Powers of the Supervisory Board. In addition to its statutory audit functions, the Supervisory Board may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine from time to time.

Art. 19. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board (the "Secretary").

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by majority vote of the members present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Supervisory Board shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

The meetings of the Supervisory Board shall be held in Luxembourg or at such other place as the Supervisory Board may from time to time determine.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another member of the Supervisory Board as his proxy. Any Member of the Supervisory Board may represent one or several members of the Supervisory Board.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of at least half (1/2) of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members of the Supervisory Board may participate in a meeting by conference call, visio-conference or any other similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. The Supervisory Board may determine any additional rules regarding the above in its internal regulations.

A written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

Art. 20. Minutes of Meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the Chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the members of the Supervisory Board as well as of the minutes of the meeting of the Supervisory Board, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any one (1) member of the Supervisory Board and the Secretary (if any) acting jointly.

Art. 21. Investor Advisory Committee. The General Partner shall create an investors representative committee (the "Investor Advisory Committee" or "IAC") composed of members chosen out of a list of candidates submitted by the Class B Shareholders of the Company.

The General Partner will call a meeting of the IAC:

- (a) at least twice each year;
- (b) at such other times as the General Partner considers necessary; and
- (c) if it is so requested by at least two members of the Investor Advisory Committee appointed upon proposal of shareholders or investors acting through a feeder vehicle who hold together at least 25% of the Total Commitments.

The governance rules of the IAC will be defined by the General Partner in accordance with the agreements as from time to time in effect between the Company and its shareholders (the "Agreements").

The following matters will require the prior consultation of the IAC or, where relevant, the consent of the IAC:

- (a) consent to certain transfers of shares (other than Class B' Shares and Class C Shares) to any person or persons who are not Affiliates of the transferring shareholder as well as the granting of any encumbrance on or the division of ownership rights of the shares;
- (b) consent to the principle of any co-investment made by the Company alongside Class B Shareholders, Class B' Shareholders or other parties;
- (c) consent to the reduction and extension of the subscription period and/or the investment period;
- (d) consent to the appointment of an auditor, an independent appraiser or any other appraiser (if any);
- (e) consent to the resolution of any actual or potential conflicts of interest as provided in the Agreements (provided however that the representative of an Investor who is deemed to have such conflict of interest may not vote on such matter);
- (f) be consulted on any payment by the Company of any fees to the General Partner, the AIFM and/or their Affiliates other than in respect of fees provided for in the Agreements or which will be offset against such fees so as not to exceed the overall fee level as set out in the Agreements;
- (g) consent on deviations from the investment and operating criteria, notably including as to geographical scope of the investments outside target markets;
- (h) be consulted on a reduction or waiver of any portion of the equalisation premium;
- (i) be informed on any investment opportunity not being allocated by the AXA REIM Group to the Company despite such investment opportunity falling within the investment criteria and objective of the Company;
- (j) consent to indirect investments by the Company through listed entities;
- (k) consent on a draw down following fraud, wilful misconduct or gross negligence or a material breach of the provisions of these Articles of Association by the General Partner;
- (l) make any assessment following the bankruptcy of the AIFM;
- (m) consent to the acquisition of speculative land exceeding 20% of the Total Commitments;
- (n) consent to a sale or exchange of all the Class B Shares held by the Shareholders upon a proposal of the General Partner.

The Investor Advisory Committee will also be available to advise the General Partner or the AIFM where the General Partner and/or the AIFM seeks its advice.

The Investor Advisory Committee will hear reports from the AIFM in relation to the conduct of the Company and its financial performance.

The Investor Advisory Committee shall not participate in the management or control of the Company's business nor shall it transact any business for the Company, nor shall it have the power to act or bind the Company, the said powers being exclusively vested in the General Partner and/or the AIFM as the case may be.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 22. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Association and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 23. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the first Wednesday of June of each year at 3:00 p.m. at the registered office of the Company or such any other place in Luxembourg as may be specified in the notice convening the meeting. If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 24. Other General Meetings. The General Partner or the Supervisory Board may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the General Partner, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 25. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Laws or the Articles of Association.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 26. Attendance, Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as his proxy holder.

The General Partner may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 27. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by a person designated by the General Partner or, in its absence, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 28. Adjournment. The General Partner may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The General Partner must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 29. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorised to cast their vote by ballot papers (formulaires) expressed in the English language.

Any ballot paper (formulaire) shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper (formulaire) which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and/or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
- agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
- name, title and signature of the duly authorised representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper (formulaire) shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders.

Any ballot paper (formulaire) received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper (formulaire) shall be deemed to have been received:

(a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or

(b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted, and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3^{rds}) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Where the rights of a particular class of shares are affected, relevant quorum and majority requirements need to be fulfilled on a class basis.

Save as otherwise expressly provided in the Articles of Association, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the General Partner.

Art. 30. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any shareholders or proxyholders, who so request.

Chapter V. - Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 31. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 32. Adoption of Financial Statements. The General Partner shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 33. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company at least five percent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon as such Legal Reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve and payment of the Management Fee and/or other fees and expenses, and prior to any other distributions, the general meeting of shareholders shall each year declare a cumulative, preferred dividend on the Class B' Shares and the Class C Shares equal to the interest income realised on loans granted by the Company out of the proceeds of the issue of the Class B' Shares and the Class C Shares, after deduction from such interest of all taxes at the then prevailing tax rate that the Company would have to bear, after the deduction of expenses of whatsoever nature, on such proceeds. Subject to availability of distributable amounts, the general meeting of shareholders shall increase such a dividend on the Class B' Shares and the Class C Shares by an amount equal to the reimbursement of principal (if any) the Company has received on the loans granted by the Company out of the proceeds of (all or part) of the issue

of the Class B' Shares and the Class C Shares, provided that, in relation to such reimbursement of principal and in order to avoid any double counting, the holders of the Class B' Shares and Class C Shares have not received proceeds from capital reductions in an amount equal to such increased dividend.

Following such preferred distribution on the Class B' Shares and the Class C Shares in respect of all previous financial years, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class B' Shares and Class C Shares.

Distributions will be made in cash unless a shareholder agrees to a distribution in kind.

Without prejudice to the preferred dividend on the Class C Shares, the general meeting of shareholders shall each year allocate to a special reserve (the "Special Reserve") such amount as is necessary to ensure that the Special Reserve shall represent an aggregate amount of:

(a) twenty percent (20%) of the amount of the net positive Cash Flows (as defined in Article 36) minus the portion of such net positive Cash Flows representing a twelve percent (12%) IRR (as defined in Article 36) (the "Carried Interest A") where the IRR to the Class B Shareholders, Class B' Shareholders and Class C Shareholders (without counting, as regards the latter, their preferred dividend and carried interest entitlement) exceeds twelve percent (12%) but does not exceed fifteen percent (15%);

(b) the Carried Interest A plus thirty percent (30%) of the net positive Cash Flows minus the portion of such net positive Cash Flows representing a twelve percent (12%) IRR (the "Carried Interest B") where the IRR to the Class B Shareholders, Class B' Shareholders and Class C Shareholders (without counting, as regards the latter, their preferred dividend and carried interest entitlement) exceeds fifteen percent (15%) but does not exceed twenty percent (20%);

(c) the Carried Interest A plus the Carried Interest B plus thirty-five percent (35%) of the amount of the net positive Cash Flows minus the portion of such net positive Cash Flows representing a twenty percent (20%) IRR where the IRR to the Class B Shareholders, Class B' Shareholders and Class C Shareholders (without counting, as regards the latter, their preferred dividend and carried interest entitlement) exceeds twenty percent (20%).

No Special Reserve shall be constituted or maintained if the IRR to the Class B Shareholders, Class B' Shareholders and Class C Shareholders (without counting, as regards the latter, their preferred dividend and carried interest entitlement) represents an amount equal to or less than 12%.

In order to determine relevant thresholds and levels of returns to the Class B Shareholders, (i) any returns on shareholder loans, as may from time to time be granted by the Class B Shareholders to the Company, and on the Class B Shares shall be aggregated and considered, (ii) such return is to be calculated on the sum of the principal amount of the shareholder loans and the subscription amount of the Class B Shares and (iii) the relevant thresholds triggering the various carried interests, and related allocations to the Special Reserve, are calculated with respect to each Series of Class B Shares separately.

The Special Reserve shall be distributed as a dividend to Class C Shareholders only (the "Special Reserve Distributions"). However it may not be so distributed until aggregate Cash Flows, net of fees and taxes, at the Company's level available for distribution, before any allocation to the Special Reserve, contribute to an aggregate return either on Class B Shares, Class B' Shares or on any shareholder loans, as may from time to time be granted by the Class B Shareholders to the Company, of twelve percent (12%) to the Class B Shareholders and Class B' Shareholders (as calculated separately with respect to each Series).

Each year, the General Partner shall determine the Special Reserve Amount. The shareholders meeting shall effect allocations to or reductions of the Special Reserve in such manner that the Special Reserve amounts to the Special Reserve Amount. For purposes of any allocation to or reduction of the Special Reserve, the Special Reserve Amount required to be retained in the Special Reserve shall be reduced by the total amount of all past Special Reserve Distributions.

After the allocations to the Special Reserve and the payment of a preferred dividend, of an amount equivalent to any interest income realised by the Class B Shareholders on the loans granted to the Company, to the Class B' Shareholders and Class C Shareholders pro rata to their Funded Commitments, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the Class B Shareholders, Class B' Shareholders, Class A Shareholders and Class C Shareholders (for the purpose of this distribution, the Class B' Shares and the Class C Shares shall be assimilated to Class B Series 1 Shares), as dividend; provided that

(i) save if otherwise provided, the Class A Shareholders, Class B Shareholders, Class B' Shareholders and Class C Shareholders shall participate pro rata to their Funded Commitments in the distributions; and

(ii) for any allocation between the Class B Shareholders, Class B' Shareholders and Class C Shareholders, the allocation shall be such that, in the aggregate, the Fee 1 will exclusively be supported by the holders of Class B Series 1 Shares and Class B' Shares and Class C Shares, the Fee 2 will exclusively be supported by the holders of Class B Series 2 Shares, the Fee 4 will exclusively be supported by the holders of Class B Series 4 Shares and the Fee 3 will exclusively be supported by the holders of Class B Series 3 Shares.

The general meeting of shareholders, by a shareholders' resolution adopted with the unanimous consent of all the Class B Shareholders and Class B' Shareholders, may exceptionally resolve that for a given distribution year, (i) no or only part of the required allocations to the Special Reserve is made and/or (ii) the Special Reserve is reduced below the required statutory level, so as to allow for an actual distribution to be made to the Class A Shareholders, Class B Shareholders, Class B' Shareholders and Class C Shareholders *pari passu* and *pro rata* their participation in the share of the capital. Such a resolution shall not thereafter prejudice the obligation to make any necessary allocations to the Special Reserve so as to raise the latter to its statutory level, each time out of amounts available for distribution in the following financial years.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the General Partner may pay out an advance payment on dividends to the holders of the Class A Shares, Class B Shares, Class B' Shares and Class C Shares. The General Partner fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 34. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, the Laws for any amendment of the Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will in principle be carried out by the General Partner.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class B' Shares and Class C Shares so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable law, Definitions

Art. 35. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 36. Definitions. "Affiliate" means, in relation to any person or entity, any company which at relevant time (a) directly or indirectly controls, is controlled by or shares control of such person or entity; or (b) beneficially owns more than 50% of the equity share capital (or equivalent) of such person or entity or is owned beneficially for more than 50% of its equity share capital (or equivalent) by such person or entity, and/or by one or more of such person's or entity's Affiliates or (c) any fund and/or other special purpose vehicle which is managed and/or advised by such person or entity, as fund or asset manager thereof, for the avoidance of doubt, shall be considered as "Affiliates" any companies that are ultimately controlled as stated under (a) or beneficially owned as stated under (b) by the same person or entity.

"Cash Flows" means all the cash inflows and outflows between the Class B Shareholders, the Class B' Shareholders, the Class C Shareholders, the General Partner and the Company, such as but not limited to capital investments, shareholders' loans, distributed net results, interests on shareholders' loans, liquidation profits or losses, repayment of capital and shareholders' loans, and payment of Carried Interest, such cash flows being compounded on a quarterly basis on the assumptions that (i) all of the inflows and outflows during a particular quarter shall be treated as having occurred at the end of the quarter and (ii) any amounts allocated to or taken out of (other than in the context of the distribution thereof) the Special Reserve shall be deemed to have been distributed or taken out at the end of the quarter during which the allocation to the Special Reserve occurred.

"Capital Commitment" means a commitment of a Class B Shareholder to subscribe for Class B Shares or a Class B' Shareholder to subscribe for Class B' Shares or a Class C Shareholder to subscribe for Class C Shares.

"Commitments" means the aggregate commitments of funds (whether as capital or loans) which Class B Shareholders, Class B' Shareholders and Class C Shareholders will commit to invest in the Company together with the commitment of the General Partner in respect of the Class A Share.

"Development Project" means (i) the acquisition of a plot of land and the development of a Property thereon, (ii) the extensive refurbishment of a Property already built or (iii) the redevelopment of an existing Property, where such Development Project is expected to be realized through a project manager agreement, through a Guaranteed Maximum Price agreement or through a sale on plans.

"Drawdown Notice" means any notice sent by the Company to the Class B Shareholders, Class B' Shareholders and/or Class C Shareholders setting forth the amount of the relevant Capital Commitment drawn down, the date of the required payment and the number of Class B Shares and/or Class C Shares to be issued.

"Fee 1" means the part of the Management Fee supported by the holders of Class B Series 1 shares and Class B' Shares and Class C Shares;

"Fee 2" means the part of the Management Fee supported by the holders of Class B Series 2 shares;

"Fee 3" means the part of the Management Fee supported by the holders of Class B Series 3 shares;

"Fee 4" means the part of the Management Fee supported by the holders of Class B Series 4 shares;

"Funded Commitments" means the aggregate amount of funds (whether as capital or loans) paid by the Class A Shareholders, Class B Shareholders, Class B' Shareholders and Class C Shareholders in full or partial satisfaction of their Commitments.

"IRR" or "Internal Rate of Return" means the compounded annual internal rate of return, being that discount rate which when applied to the Cash flows produces a net present value equal to zero as calculated on a quarterly basis. By convention, the aggregate of relevant cash inflows to the Company will be deemed as negative figures and the aggregate of relevant cash outflows from the Company will be deemed as positive figures.

"Properties" means the land and/or properties acquired or to be acquired by the Company and which is the object of a Development Project;

"Total Commitments" means the total amount of Commitments of the Class B Shareholders, Class B' Shareholders, Class C Shareholders and of the General Partner."

No further item being on the agenda of the Extraordinary General Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Extraordinary General Meeting at 03:30 pm.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at one thousand seven hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale Extraordinaire») de Development Venture III S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B153.467 (la "Société"). La société a été constituée le 21 mai 2010 suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié le 1^{er} juillet 2010 dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 1357. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 9 juillet 2014 suivant acte reçu par ledit notaire Gérard LECUIT, ledit acte n'a pas encore été publié dans le Mémorial C.

L'Assemblée Générale Extraordinaire s'est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Shekhar GUIN, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, lequel désigne comme secrétaire Monsieur Camilo LUNA, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire élit Monsieur Camilo LUNA, pré-qualifié, comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire étant ainsi constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, et le cas échéant le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires ainsi que les membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

La procuration des actionnaires représentés, signée «ne varietur» par les personnes comparantes restera attachée à cet acte.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les 4.180.915 actions émises par la Société, ayant chacune une valeur nominal de 1 EUR, représentant ensemble cent pour cent (100%) du capital social sont présentes ou représentées à cette Assemblée Générale Extraordinaire.

III. Que l'intégralité du capital social de la Société étant présente ou représentée à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Décision sur les modifications des statuts de la Société comme suit:

i. introduction du paragraphe suivant à l'article 10 des statuts:

«... L'Associé Commandité ne peut démissionner volontairement en tant qu'associé commandité de la Société sans qu'un associé commandité de remplacement ait été trouvé et sans une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adopté en conformité avec les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi ou, le cas échéant, les Statut pour toute modification des Statuts et sous réserve de la sélection et de l'acceptation d'un associé commandité en remplacement, acquérant les Actions de Catégorie A à un juste prix.

L'Associé Commandité peut nommer de temps à autre et en conformité avec les Lois, un gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs externe (le «GFIA»).

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.»

ii. modification des paragraphes (f) et (l) de l'article 21 des statuts comme suit:

«(f) le paiement par la Société de toute rémunération à l'Associé Commandité, au GFIA et/ou à leurs Sociétés Affiliées autre que celles prévues dans les Accords ou qui seront compensées contre ces rémunérations afin de ne pas venir en excès du niveau de rémunération total prévu dans ces Accords;»

«(l) la réalisation de toute évaluation suite à la faillite du GFIA;»

iii. introduction et modification des paragraphes suivants à l'article 21 des statuts:

«Le Comité du Conseil des Investisseurs sera également disponible pour conseiller l'Associé Commandité ou le GFIA lorsque l'Associé Commandité ou le GFIA demandent son conseil.

Le Comité de Conseil des Investisseurs entendra les rapports du GFIA sur la conduite de la Société et ses performances financières.

Le Comité de Conseil des Investisseurs ne participera ni à la gestion ni au contrôle des affaires de la Société. Il ne pourra négocier aucune affaire de la Société ni aura la capacité d'agir pour la Société ou de l'engager. Ces pouvoirs sont réservés exclusivement à l'Associé Commandité, ou le cas échéant, au GFIA.»

iv. modifications à l'article 33 des statuts comme suit:

«...

Après affectation à la Réserve Légale et paiement de la Rémunération de Gestion et/ou autre rémunérations et frais, et avant toute autre distribution, l'assemblée générale des actionnaires devra déclarer chaque année un dividende cumulé et préférentiel sur les Actions de Catégorie B' et les Actions de Catégorie C, égal au revenu des intérêts réalisés sur les prêts accordés par la Société grâce aux produits de l'émission des Actions de Catégorie B' et des Actions de Catégorie C, après déduction sur ces intérêts de toutes les taxes au taux d'imposition alors en vigueur que la Société aurait à supporter, après déduction des dépenses de toute nature sur ces produits. En fonction de la disponibilité de montants distribuables, l'assemblée générale des actionnaires devra augmenter ce dividende sur les Actions de Catégorie B' et les Actions de Catégorie C d'un montant égal au remboursement du principal (le cas échéant) que la Société a perçu sur les prêts accordés par la Société grâce aux produits de (tout ou partie) de l'émission des Actions de Catégorie B' et des Actions de Catégorie C, pourvu que, en rapport avec ce remboursement du principal et afin d'éviter tout double comptage, les détenteurs des Actions de Catégorie B' et des Actions de Catégorie C n'ont pas perçu de produits suite à des réductions de capital d'un montant égal à ce dividende augmenté.

Après cette distribution préférentielle sur les Actions de Catégorie B' et les Actions de Catégorie C au titre des années sociales précédentes, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission aux actionnaires de Catégorie A, aux actionnaires de Catégorie B, aux actionnaires de Catégorie B' et aux actionnaires de Catégorie C.

...

Après les allocations à la Réserve Spéciale et le paiement d'un dividende préférentiel, d'un montant équivalent à l'intérêt produit par les prêts octroyés à la Société par les Actionnaires de Catégorie B, aux Actionnaires de Catégorie B' et aux Actionnaires de Catégorie C proportionnellement à leurs Engagements de Souscrire Payés, l'assemblée générale des actionnaires devra déterminer comment disposer du solde des profits annuels nets en allouant tout ou partie du solde à une réserve ou une provision, pour le reporter à l'année sociale suivante ou le distribuer aux Actionnaires de Catégorie B, aux Actionnaires de Catégorie B', aux Actionnaires de Catégorie A et aux Actionnaires de Catégorie C (pour les besoins de cette distribution les Actions de Catégorie B' et de Catégorie C devront être assimilés à des Actionnaires de Catégorie B Série 1), en tant que dividende; pourvu que

(i) à moins d'une disposition contraire, les Actionnaires de Catégorie A, les Actionnaires de Catégorie B, les Actionnaires de Catégorie B' et les Actionnaires de Catégorie C participeront aux distributions proportionnellement à leurs Engagements de Souscrire Payés; et

(ii) pour toute allocation entre Actionnaires de Catégorie B et Actionnaires de Catégorie B' et Actionnaires de Catégorie C, l'allocation devra être telle que, en tout, la Rémunération 1 sera exclusivement supportée par les détenteurs

des actions de Catégorie B Série 1, Catégorie B' et de Catégorie C, la Rémunération 2 sera exclusivement supportée par les détenteurs des Actions de Catégorie B Série 2, la Rémunération 4 sera exclusivement supportée par les détenteurs des Actions de Catégorie B Série 4 et la Rémunération 3 sera exclusivement supportée par les détenteurs des actions de Catégorie B Série 3.»

v. introduction et modification des définitions suivantes à l'article 36 des statuts:

«Engagements de Souscrire Payés» signifie les engagements totaux des fonds (qu'ils soient en capital ou en prêts) payés par les Actionnaires de Catégorie A, les Actionnaires de Catégorie B, les Actionnaires de Catégorie B' et les Actionnaires de Catégorie C afin de satisfaire entièrement ou partiellement leurs Engagements.;

...

«Rémunération 1» signifie la partie de la Rémunération de Gestion prise en charge par les détenteurs d'Actions de Catégorie B Série 1, d'Actions de Catégorie B' et d'Actions de Catégorie C;

2. Sur la base de ce qui précède, décision sur la refonte des statuts de la Société;

3. Divers.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir délibéré, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les statuts de la Société comme suit:

i. introduction du paragraphe suivant à l'article 10 des statuts:

«... L'Associé Commandité ne peut démissionner volontairement en tant qu'associé commandité de la Société sans qu'un associé commandité de remplacement ait été trouvé et sans une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adopté en conformité avec les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi ou, le cas échéant, les Statut pour toute modification des Statuts et sous réserve de la sélection et de l'acceptation d'un associé commandité en remplacement, acquérant les Actions de Catégorie A à un juste prix.

L'Associé Commandité peut nommer de temps à autre et en conformité avec les Lois, un gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs externe (le «GFIA»).

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.»

ii. modification des paragraphes (f) et (l) de l'article 21 des statuts comme suit:

«(f) le paiement par la Société de toute rémunération à l'Associé Commandité, au GFIA et/ou à leurs Sociétés Affiliées autre que celles prévues dans les Accords ou qui seront compensées contre ces rémunérations afin de ne pas venir en excès du niveau de rémunération total prévu dans ces Accords;»

«(l) la réalisation de toute évaluation suite à la faillite du GFIA;»

iii. introduction et modification des paragraphes suivants à l'article 21 des statuts:

«Le Comité de Conseil des Investisseurs entendra les rapports du GFIA sur la conduite de la Société et ses performances financières.

Le Comité de Conseil des Investisseurs ne participera ni à la gestion ni au contrôle des affaires de la Société. Il ne pourra négocier aucune affaire de la Société ni aura la capacité d'agir pour la Société ou de l'engager. Ces pouvoirs sont réservés exclusivement à l'Associé Commandité, ou le cas échéant, au GFIA.»

iv. modifications à l'article 33 des statuts comme suit:

«...

Après affectation à la Réserve Légale et paiement de la Rémunération de Gestion et/ou autre rémunérations et frais, et avant toute autre distribution, l'assemblée générale des actionnaires devra déclarer chaque année un dividende cumulé et préférentiel sur les Actions de Catégorie B' et les Actions de Catégorie C égal au revenu des intérêts réalisés sur les prêts accordés par la Société grâce aux produits de l'émission des Actions de Catégorie B' et des Actions de Catégorie C, après déduction sur ces intérêts de toutes les taxes au taux d'imposition alors en vigueur que la Société aurait à supporter, après déduction des dépenses de toute nature sur ces produits. En fonction de la disponibilité de montants distribuables, l'assemblée générale des actionnaires devra augmenter ce dividende sur les Actions de Catégorie B' et les Actions de Catégorie C d'un montant égal au remboursement du principal (le cas échéant) que la Société a perçu sur les prêts accordés par la Société grâce aux produits de (tout ou partie) de l'émission des Actions de Catégorie B' et des Actions de Catégorie C, pourvu que, en rapport avec ce remboursement du principal et afin d'éviter tout double comptage, les détenteurs des Actions de Catégorie B' et des Actions de Catégorie C n'ont pas perçu de produits suite à des réductions de capital d'un montant égal à ce dividende augmenté.

Après cette distribution préférentielle sur les Actions de Catégorie B' et les Actions de Catégorie C au titre des années sociales précédentes, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission aux actionnaires de Catégorie A, aux actionnaires de Catégorie B, aux actionnaires de Catégorie B' et aux actionnaires de Catégorie C.

...

Après les allocations à la Réserve Spéciale et le paiement d'un dividende préférentiel, d'un montant équivalent à l'intérêt produit par les prêts octroyés à la Société par les Actionnaires de Catégorie B, aux Actionnaires de Catégorie B' et aux Actionnaires de Catégorie C proportionnellement à leurs Engagements de Souscrire Payés, l'assemblée générale des actionnaires devra déterminer comment disposer du solde des profits annuels nets en allouant tout ou partie du solde à une réserve ou une provision, pour le reporter à l'année sociale suivante ou le distribuer aux Actionnaires de Catégorie B, aux Actionnaires de Catégorie B', aux Actionnaires de Catégorie A et aux Actionnaires de Catégorie C (pour les besoins de cette distribution les Actions de Catégorie B' et de Catégorie C devront être assimilés à des Actionnaires de Catégorie B Série 1), en tant que dividende; pourvu que

(i) à moins d'une disposition contraire, les Actionnaires de Catégorie A, les Actionnaires de Catégorie B, les Actionnaires de Catégorie B' et les Actionnaires de Catégorie C participeront aux distributions proportionnellement à leurs Engagements de Souscrire Payés; et

(ii) pour toute allocation entre Actionnaires de Catégorie B, Actionnaires de Catégorie B' et Actionnaires de Catégorie C, l'allocation devra être telle que, en tout, la Rémunération 1 sera exclusivement supportée par les détenteurs des actions de Catégorie B Série 1, Catégorie B' et de Catégorie C, la Rémunération 2 sera exclusivement supportée par les détenteurs des Actions de Catégorie B Série 2, la Rémunération 4 sera exclusivement supportée par les détenteurs des Actions de Catégorie B Série 4 et la Rémunération 3 sera exclusivement supportée par les détenteurs des actions de Catégorie B Série 3.»

vi. introduction et modification des définitions suivantes à l'article 36 des statuts:

«Engagements de Souscrire Payés» signifie les engagements totaux des fonds (qu'ils soient en capital ou en prêts) payés par les Actionnaires de Catégorie A, les Actionnaires de Catégorie B, les Actionnaires de Catégorie B' et les Actionnaires de Catégorie C afin de satisfaire entièrement ou partiellement leurs Engagements.»;

...

«Rémunération 1» signifie la partie de la Rémunération de Gestion prise en charge par les détenteurs d'Actions de Catégorie B Série 1, d'Actions de Catégorie B' et d'Actions de Catégorie C;

Deuxième résolution

Sur la base des modifications faites aux statuts de la Société dans la première résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les statuts de la Société comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre DV III General Partner S.A., associé commandité unique Associé Commandité), et tous les actionnaires commanditaires de temps à autre, une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Development Venture III S.C.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision de l'Associé Commandité.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision de l'Associé Commandité.

Dans l'hypothèse où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'Associé Commandité.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet (i) l'acquisition, la détention et la cession de véhicules de détention intermédiaire (les «Véhicules de Détention Intermédiaire»), à Luxembourg ou à l'étranger, dont l'objet est l'acquisition, le développement, la location, le réaménagement, la gestion et/ou la cession d'investissements immobiliers (les «Propriétés»), (ii) l'administration, le développement et la cession de ces participations immobilières, et (iii) le financement direct et/ou indirect des Propriétés et/ou Véhicules de Détention Intermédiaire dans lesquelles la Société détient, directement ou indirectement, une participation ou qui sont membres de son groupe de sociétés.

La Société peut notamment (i) acquérir et/ou céder par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement toutes actions, parts et autres titres de participation, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de dette et plus généralement tous titres et instruments financiers représentant des droits de propriété, de créances ou de titres transmissibles émis par tous émetteurs publics ou privés, notamment mais pas exclusivement par les Véhicules de Détention Intermédiaire, (ii) exercer tous droits attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance directe et/ou indirecte aux Véhicules de Détention Intermédiaire dans lesquelles la Société détient, directement ou in-

directement, une participation ou qui sont membres de son groupe de sociétés, notamment par voie de prêts, de facilités ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit, (iv) emprunter sous quelque forme que ce soit, ou émettre tout instrument de dette sous quelque forme que ce soit, et (v) exécuter toute transaction quelle qu'elle soit, qu'elle soit commerciale ou financière, relative à des biens meuble ou immeuble, à condition toujours que pour les points (i) à (v) toutes ces opérations se rapportent, directement ou indirectement, à l'acquisition, le développement, la location, le réaménagement, la gestion et/ou la cession d'investissements immobiliers.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une période prenant fin au 29 juin 2018.

Sur recommandation de l'Associé Commandité, la durée de vie de la Société peut-être allongée pour deux périodes additionnelles d'un an chacune par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, selon le cas, pour toute modification des Statuts.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est fixé à quatre millions cent quatre vingt mille neuf cent quinze euros (EUR 4.180.915,-), représenté par une (1) action de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui sera détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie A»), en représentation de son engagement indéfini dans la Société, et neuf cent soixante et onze mille six cent quatre vingt huit (971.688) actions de catégorie B série 1 (les «Actions de Catégorie B Série 1»), neuf cent soixante huit mille six cent quatre vingt seize (968.696) actions de catégorie B série 2 (les «Actions de Catégorie B Série 2»), un million trois cent mille quatre vingt quatorze (1.300.094) actions de catégorie B série 3 (les «Actions de Catégorie B Série 3») cinq cent vingt mille trente-sept (520.037) actions de catégorie B série 4 (les «Actions de Catégorie B Série 4») et ensemble avec les Actions de Catégorie B Série 1, les Actions de Catégorie B Série 2 et les Actions de Catégorie B Série 3, (les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie B»), cent soixante-huit mille cent quarante-neuf (168.149) actions de catégorie B' (les «Actions de Catégorie B'») qui seront détenue par l'associé commandité (l'«Actionnaire de Catégorie B'») en représentation de son engagement limité dans la Société et deux cent cinquante-deux mille deux cent cinquante (252.250) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), qui seront détenues par l'associé commandité et les actionnaires commanditaires (les «Actionnaires de Catégorie C»), en représentation de leur engagement limité dans la Société. Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires et/ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie B' et les Actions de Catégorie C seront nominatives.

Ni les Actions de Catégorie B, ni les Actions de Catégorie B', ni les Actions de Catégorie C ne peuvent être vendues, transférées, échangées, mises en gage, grevées, hypothéquées ou autrement cédées ou aliénées si ce n'est avec l'accord écrit préalable de l'Associé Commandité et, selon le cas, le Comité de Conseil des Investisseurs (tel que défini sous l'article 21), qui ne devra pas être refusé ou retardé de manière irraisonnable. Si des Actions de Catégorie B ou des Actions de Catégorie B' doivent être vendues, cédées, transférées ou autrement aliénées à (i) une Société Affiliée (telle que définie à l'article 36) de l'Actionnaire de Catégorie B cédant ou de l'Actionnaire de Catégorie B' cédant, selon la cas ou (ii) à un moment où la Société ne peut plus émettre de Notification de Prélèvement (telle que définie à l'article 36), l'Associé Commandité et le Comité de Conseil des Investisseurs, selon le cas, ne pourra/pourront refuser leur accord. Un Actionnaire de Catégorie B allemand ou un Actionnaire de Catégorie B' allemand qui est soumis aux dispositions de la Loi Allemande sur les Compagnies d'Assurance (Versicherungsaufsichtsgesetz) et alloue les Actions de Catégorie B à ses actifs réglementés et qui a notifié l'Associé Commandité de ce fait Investisseur Allemand Déclaré) peut vendre, échanger, ou autrement céder ou aliéner ses Actions de Catégorie B ou ses Actions de Catégorie B' sans l'accord écrit préalable de l'Associé Commandité et, selon le cas, du Comité de Conseil des Investisseurs (tel que défini sous l'article 21) à toute autre compagnie d'assurances et/ou institution de crédit (banque) située dans l'Espace Économique Européen ou à compter de l'entrée en vigueur de la Directive AIFM, à tout AIF situé dans l'Union Européenne (EU AIF) (tel que ce terme est défini dans la Directive AIFM) pourvu que les conditions minimum à la cession telles que stipulées par l'Associé Commandité en accord avec les actionnaires de temps à autres (les «Conditions Minimum à la Cession») soient satisfaites et que le gestionnaire (trustee) nommé pour leurs actifs réglementés (ou son représentant) ait préalablement donné son accord écrit en conformité avec l'article 70 de la Loi Allemande sur les Compagnies d'Assurance (Versicherungsaufsichtsgesetz).

Si un Actionnaire de Catégorie B ou un Actionnaire de Catégorie B' souhaite vendre (l'«Actionnaire Cédant») tout ou partie de ses Actions de Catégorie B ou de ses Actions de Catégorie B' (les «Actions Proposées»), (i) à tout tiers qui n'est pas une Société Affiliée de cet Actionnaire Cédant et (ii) à un moment où la Société peut toujours émettre des Notifications de Prélèvement, il devra d'abord présenter une offre irrévocable de vendre les Actions Proposées aux autres Actionnaires de Catégorie B ou Actionnaires de Catégorie B', selon le cas (les «Actionnaires Ayant Droit de Prémption») sous forme d'une notification écrite (la «Notification de Transfert») à la Société comprenant les détails des Actions

Proposées, le prix pour les Actions Proposées et toute autre condition que l'Actionnaire Cédant est prêt à accepter (ensemble, les «Conditions»). La Société informera les Actionnaires Ayant Droit de Prémption endéans un délai de dix (10) jours calendaires de la réception d'une Notification de Transfert. Les Actionnaires Ayant Droit de Prémption devront, dans un délai de trente (30) jours calendaires après avoir reçu leur Notification de Transfert (la «Date Limite de l'Offre») accepter ou refuser l'offre par notification écrite à l'Actionnaire Cédant (la «Notification d'Acceptation»), étant entendu que l'offre ne pourra être acceptée ou refusée que dans son entièreté par les Actionnaires Ayant Droit de Prémption. Si plus d'un Actionnaire souhaite acheter les Actions Proposées et, à défaut d'accord contraire entre les Actionnaires souhaitant acheter les Actions Proposées, les Actions Proposées seront achetées au prorata de la participation de l'Actionnaire dans la Société.

Sur acceptation de l'offre, les Actionnaires Ayant Droit de Prémption devront notifier l'Actionnaire Cédant et la Société par écrit de l'acceptation de l'offre sur les Actions Proposées et l'Actionnaire Cédant devra vendre et les Actionnaires Ayant Droit de Prémption devront acheter les Actions Proposées selon les Conditions.

Si les Actionnaires Ayant Droit de Prémption n'acceptent pas l'offre sur les Actions Proposées ou si les Actionnaires Ayant Droit de Prémption ne répondent pas à l'offre endéans un délai de trente (30) jours calendaires après la réception de la Notification de Transfert, l'Actionnaire Cédant sera libre de vendre les Actions Proposées (dans leur entièreté, et non en partie) à un tiers selon les Conditions, ou des termes et conditions plus favorables à l'Actionnaire Cédant pendant une période de six (6) mois, pourvu que le cessionnaire proposé ait reçu le consentement de l'Associé Commandité et du Comité de Conseil des Investisseurs, ce consentement ne pouvant être refusé de manière irraisonnable. L'Associé Commandité devra notifier l'Actionnaire Cédant du consentement ou du refus par l'Associé Commandité et le Comité de Conseil des Investisseurs sur la cession proposée sous un délai de vingt (20) Jours Ouvrables après avoir été notifié par l'Actionnaire Cédant (i) de l'identité du cessionnaire proposé, (ii) du prix pour les Actions Proposées et (iii) de toute autre condition de la cession. L'absence de réponse de l'Associé Commandité devra être considérée comme un refus de la proposition de transfert. Si, au terme de cette période de six (6) mois, l'Actionnaire Cédant n'a pas cédé ses Actions Proposées, l'Actionnaire Cédant devra procéder à nouveau à toute la procédure de prémption s'il souhaite vendre ses Actions. Les Investisseurs Allemands Déclarés peuvent céder leurs Actions de Catégorie B ou Actions de Catégorie B' sans le consentement de l'Associé Commandité et du Comité de Conseil des Investisseurs à toute autre compagnie d'assurances et/ou institution de crédit (banque) située dans l'Espace Économique Européen, ou à compter de l'entrée en vigueur de la Directive AIFM, à tout AIF situé dans l'Union Européenne (EU AIF) (tel que ce terme est défini dans la Directive AIFM) pourvu que les Conditions Minimum à la Cession soient satisfaites et que le gestionnaire (trustee) désigné pour leur actifs réglementés (ou son représentant) ait préalablement donné son accord écrit en conformité avec l'article 70 de la Loi Allemande sur les Compagnies d'Assurance (Versicherungsaufsichtsgesetz).

Sauf en cas de révocation de l'Associé Commandité, les Actions de Catégorie A ne pourront être cédées qu'à une Société Affiliée de l'Associé Commandité. Toute cession des Actions de Catégorie A est soumise à la condition que les actionnaires (i) approuvent cette cession selon les conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, si tel est nécessaire, quel actionnaire de Catégorie B agit comme associé(s) commandité(s) de la Société après la cession. Les Statuts seront modifiés en conséquence. Toute cession d'Actions de Catégorie A non approuvée par les actionnaires est inopposable à la Société.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Aucun des actionnaires ne pourra, sauf avec le consentement préalable de l'Associé Commandité et, lorsque cela est applicable, du Comité de Conseil des Investisseurs, créer ou permettre la subsistance d'une sûreté, d'un grèvement, d'un privilège, ou d'une charge, ou donner une option ou tout autre droit sur quelque action qu'il détient.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Emis. Le capital autorisé de la Société est fixé à cinq cents millions d'euros (500.000.000,- EUR), représenté par une (1) Action de Catégorie A, quatre cent soixante -cinq millions (465.000.000) Actions de Catégorie B toute série confondue, vingt-cinq millions (25.000.000) Actions de Caté-

gorie B' et neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (9.999.999) Actions de Catégorie C. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

L'Associé Commandité est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par l'Associé Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant 27 janvier 2016, et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

L'Associé Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par l'Associé Commandité ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par l'Associé Commandité.

Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, d'abord de la même catégorie, ensuite aux autres actionnaires, proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. L'Associé Commandité fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser l'Associé Commandité à le faire.

Art. 8. Restrictions sur la propriété des actions. La Société peut restreindre ou empêcher la propriété de ses actions par toute personne, entreprise ou entité sociale si, selon l'avis de la Société, une telle détention pourrait être préjudiciable à la Société, si celle-ci pourrait aboutir à un manquement à toute loi ou règlement Luxembourgeois(e) ou étranger(e) ou si la Société pourrait en conséquence être exposée à une imposition ou autre inconvénient financier qui ne serait pas autrement survenu. Dans ce cas, la Société peut procéder au rachat obligatoire des actions pertinentes ainsi que décrit ci-dessous.

Art. 9. Rachat d'actions propres. La Société peut racheter ses propres Actions de Catégorie B, de Catégorie B' et/ou de Catégorie C, mais non ses Actions de Catégorie A. L'acquisition et la détention de ses propres Actions de Catégorie B, de Catégorie B' et/ou de Catégorie C s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Dans la mesure de ce qui est permis, peuvent faire l'objet d'un rachat obligatoire les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie B' et/ou les Actions de Catégorie C notamment quand (i) l'actionnaire a violé de manière substantielle les dispositions de ces Statuts ou, (ii) selon le jugement raisonnable de l'Associé Commandité, le maintien de la participation d'un actionnaire est susceptible d'entraîner la violation par la Société d'une quelconque loi ou d'un quelconque règlement ou de faire supporter à la Société un impôt substantiel ou une contrainte réglementaire substantielle ou autre charge substantielle. Le prix auquel les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie B' et/ou les Actions de Catégorie C peuvent être rachetées de manière obligatoire devra être à cent pour cent (100%) de la somme de l'Engagement prélevé attribuable à de telles Actions de Catégorie B, ou de Catégorie B' et/ou de Catégorie C.

En aucune circonstance un actionnaire ne pourra demander à la Société le rachat de ses actions.

Tout Actionnaire de Catégorie B, Actionnaire de Catégorie B' ou Actionnaire de Catégorie C (l'«Actionnaire en Défaut») qui ne paye pas en temps utile à la Société les fonds qui ont été appelés par l'Associé Commandité en conformité avec les arrangements contractuels applicables sera automatiquement redevable du paiement de pénalités de retard, sans autre notification à l'actionnaire, par imposition d'un intérêt au taux Euribor augmenté de cinq pour cent (5%) par an sur le montant total des fonds appelés par l'Associé Commandité à partir du jour où ces fonds devaient être remis et jusqu'au jour du paiement du montant total de ces fonds appelés (ainsi que tout intérêt de retard y afférant) (l'«Intérêt de Retard»).

S'il n'est pas remédié à ce manquement sous un délai de cinq jours ouvrables à partir de la notification de la Société, la Société adoptera une ou plusieurs des mesures suivantes, à moins que les coûts de ces mesures ne soient susceptibles, selon la Société, d'être disproportionnés par rapport au profit probable des Actionnaires de Catégorie B, des Actionnaires de Catégorie B' ou des Actionnaires de Catégorie C qui n'ont pas manqué à leurs obligations, auquel cas la Société pourrait

permettre, mais non obliger, des Actionnaires de Catégorie B, des Actionnaires de Catégorie B' ou des Actionnaires de Catégorie C qui n'ont pas manqué à leurs obligations, en proportion de leurs Engagements (tels que définis à l'article 36) respectifs non encore prélevés ou autrement en conformité avec les arrangements contractuels applicables entre la Société et les actionnaires et chacun par rapport seulement à sa catégorie d'actions, de racheter les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie B' ou les Actions de Catégorie C détenues par l'Actionnaire en Défaut à un prix, en numéraire, égal au plus bas de (i) cinquante pour cent (50%) de la valeur nette d'actif des Actions de Catégorie B, des Actions de Catégorie B' et/ou des Actions de Catégorie C et (ii) cinquante pour cent (50%) de la somme des Engagements prélevés attribuables à ces Actions de Catégorie B, ces Actions de Catégorie B' et/ou ces Actions de Catégorie C de l'Actionnaire en Défaut.

Pour les besoins de ce qui précède, la Société est réputée être irrévocablement autorisée à proposer à la cession les actions de l'Actionnaire en Défaut, l'Actionnaire en Défaut est réputé avoir consenti à cette cession et ce consentement ne peut être retiré.

Nonobstant ce qui précède, et sans préjudice de toutes plaintes des Actionnaires de Catégorie B, des Actionnaires de Catégorie B' ou des Actionnaires de Catégorie C qui n'ont pas manqué à leurs obligations, la Société peut utiliser toute méthode pour faire valoir ses droits contre l'Actionnaire en Défaut et la Société peut demander une indemnisation pour tout préjudice subi en raison de ce défaut.

Quand elle en a le droit, la Société peut procéder à un rachat obligatoire, en tout ou en partie, des Actions de Catégorie B, des Actions de Catégorie B' ou des Actions de Catégorie C, ou le rachat, en tout ou partie, des Actions de Catégorie B, des Actions de Catégorie B' ou des Actions de Catégorie C de l'Actionnaire en Défaut par notification envoyée par lettre recommandée à l'adresse qui apparaît dans le registre des actionnaires de la Société mentionnant (i) la date de rachat, (ii) le nombre d'Actions de Catégorie B, d'Actions de Catégorie B' ou d'Actions de Catégorie C à racheter, (iii) le prix de rachat et (iv) la méthode de paiement du prix de rachat.

Chapitre III. - Gestion, Conseil de surveillance

Art. 10. Gestion. La Société est gérée par DV III General Partner S.A. en sa qualité d'Associé Commandité et détenteur de toutes les Actions de Catégorie A de la Société.

L'Associé Commandité peut être révoqué à tout moment en cas de négligence, faute ou fraude grave, ou d'un manquement significatif aux modalités d'un contrat d'investissement et d'un pacte d'actionnaires auxquels tous les actionnaires de la Société et l'Associé Commandité sont partis (le «Contrat d'Investissement et Pacte d'Actionnaires»), lequel manquement a été qualifié comme tel par un avis expert d'un cabinet d'avocats de réputation internationale situé au Grand-Duché du Luxembourg et sélectionné par l'IAC, de la part de l'Associé Commandité par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts et sous réserve de la sélection et de l'acceptation d'un associé commandité de remplacement, celui-ci devant acquérir les Actions de Catégorie A à un juste prix, ou du paiement par la Société chaque fois d'une indemnisation telle que prévu par le Contrat d'Investissement et Pacte d'Actionnaires.

L'Associé Commandité peut être révoqué à tout moment sans motif par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en conformité avec les règles de quorum et de majorité prévues par les Lois, ou le cas échéant par les Statuts, pour une modification statutaire, laquelle décision sera cependant valablement adoptée uniquement si (A) elle comprend le vote positif de (i) 80% des propriétaires d'Actions de Catégorie B, et cumulativement, (ii) 80% des propriétaires d'Actions de Catégorie B (ou leurs Sociétés Affiliées à qui ces Actions de Catégorie B ont été transférées) et qui (a) ont à l'origine acquis ces Actions de Catégorie B directement par leur souscription (par opposition à la cession ou autre par une Société Affiliée) et (b) qui n'ont pas fait l'objet d'un changement de contrôle (i.e. en cessant d'être une Société Affiliée de la société mère d'origine et (B) et sous réserves de la sélection et de l'acceptation d'un associé commandité de remplacement qui acquiert les Actions de Catégorie A de l'Associé Commandité dans la Société à un juste prix ou du paiement par la Société chaque fois d'une indemnisation telle que prévu par le Contrat d'Investissement et Pacte d'Actionnaires.

L'Associé Commandité ne peut démissionner volontairement en tant qu'associé commandité de la Société sans qu'un associé commandité de remplacement ait été trouvé et sans une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée en conformité avec les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi ou, le cas échéant, les Statuts pour toute modification des Statuts et sous réserve de la sélection et de l'acceptation d'un associé commandité en remplacement, acquérant les Actions de Catégorie A à un juste prix.

L'Associé Commandité peut nommer de temps à autre et en conformité avec les Lois, un gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs externe (le «GFIA»).

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 11. Pouvoirs de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tels que défini à l'article 17) relèvent de la compétence de l'Associé Commandité.

Art. 12. Délégation de pouvoirs, Représentation de la Société. L'Associé Commandité peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de son choix.

L'Associé Commandité peut également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle de l'Associé Commandité (agissant, dans le cas où l'Associé Commandité est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par l'Associé Commandité).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Associé Commandité, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Rémunération et Dépenses de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité (ou la personne que l'Associé Commandité aura désigné) aura droit à une rémunération (la «Rémunération de Gestion»). Les modalités de détermination de la Rémunération de Gestion seront déterminées par accord mutuel entre les actionnaires et l'Associé Commandité.

L'Associé Commandité peut, dans certaines circonstances, avoir droit à être remboursé de toutes les dépenses raisonnables qu'il aura supportées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 14. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que l'Associé Commandité (ou un ou plusieurs de ses administrateurs, gérants, directeurs ou employés) voire les directeurs ou employés de la Société ou les membres du Conseil de Surveillance de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 15. Responsabilité de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que l'Associé Commandité doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

Art. 16. Dissolution, Incapacité ou Faillite de l'Associé Commandité. En cas de dissolution ou d'incapacité légale ou de faillite de l'Associé Commandité ou si pour toute autre raison l'Associé Commandité est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouvel Associé Commandité.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination le ou les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Conseil de Surveillance. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être ou sont vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, devront être contrôlés dans la mesure de ce qui est requis par la loi par un conseil de surveillance (le «Conseil de Surveillance»).

Le Conseil de Surveillance doit être composé d'au moins trois (3) membres, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires.

Les membres du Conseil de Surveillance et/ou le réviseur d'entreprise indépendant seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires à partir d'une liste de candidats soumise par l'Actionnaire de Catégorie A. L'assemblée générale des actionnaires déterminera leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six (6) ans.

Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions de la Loi, être révoqué pour motifs graves.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance (le cas échéant) sera déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

Dans l'accomplissement de ses obligations, le Conseil de Surveillance pourra être assisté par un réviseur d'entreprises qui doit être nommé ou révoqué par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 18. Pouvoirs Consultatifs du Conseil de Surveillance. En plus de ses fonctions statutaires de vérification des comptes, le Conseil de Surveillance pourra être consulté par l'Associé Commandité sur les sujets que ce dernier peut déterminer de temps à autre.

Art. 19. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil comme président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Surveillance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation avec un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Surveillance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et en des lieux déterminés par une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Surveillance pourra déterminer.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra valablement délibérer que si la moitié (1/2) au moins des membres en fonction est présente ou représentée. Les résolutions seront prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Surveillance présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Le Conseil de Surveillance peut édicter des règles supplémentaires dans son règlement interne concernant ce qui précède.

Une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

Art. 20. Procès-Verbaux des Réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (le cas échéant). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les membres du Conseil de Surveillance ou les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance destinés à être produits en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (le cas échéant) ou par tout membre du Conseil de Surveillance et par le Secrétaire (le cas échéant), agissant conjointement.

Art. 21. Le Comité de Conseil des Investisseurs. L'Associé Commandité devra créer un comité représentatif des investisseurs (le «Comité de Conseil des Investisseurs» ou «IAC») composé de membres choisis sur une liste de candidats soumis par les Actionnaires de Catégorie B de la Société.

L'Associé Commandité convoquera une réunion de l'IAC:

- (a) au moins deux fois par an;
- (b) à tout autre moment que l'Associé Commandité considérera nécessaire; et
- (c) si requis par au moins deux membres du Comité de Conseil des Investisseurs nommé sur proposition des actionnaires ou des investisseurs agissant par l'intermédiaire d'un véhicule secondaire qui détiennent ensemble au moins 25% des Engagements Totaux.

Les règles de gouvernance de l'IAC seront définies par l'Associé Commandité en conformité avec les accords en vigueur de temps à autre entre la Société et ses actionnaires (les «Accords»).

Les matières suivantes devront être soumises à la consultation préalable de l'IAC ou, selon le cas, l'accord de l'IAC:

- (a) le consentement à certaines cessions d'actions (autre que les Actions de Catégorie B' et les Actions de Catégorie C) à toute(s) personne(s) qui ne sont pas des Sociétés Affiliées d'un actionnaire cédant ainsi que la création de tout grèvement ou division des droits de propriété sur les actions;
- (b) le consentement au principe de tout co-investissement fait par la Société avec des Actionnaires de Catégorie B, des Actionnaires de Catégorie B' ou d'autres parties;
- (c) le consentement à la réduction ou l'extension de la période de souscription et/ou la période d'investissement;
- (d) le consentement à la nomination d'un auditeur, d'un expert indépendant ou de tout autre expert (le cas échéant);
- (e) le consentement à la résolution de tout conflit d'intérêts présent ou potentiel tel que prévu dans les Contrats (à la condition toutefois que le représentant de l'Investisseur qui est réputé avoir un tel conflit d'intérêt ne puisse voter sur cette matière);
- (f) le paiement par la Société de toute rémunération à l'Associé Commandité, au GFIA et/ou à leurs Sociétés Affiliées autre que celles prévues dans les Accords ou qui seront compensées contre ces rémunérations afin de ne pas venir en excès du niveau de rémunération total prévu dans ces Accords;
- (g) le consentement à des déviations par rapport aux critères d'investissement et d'opération, notamment concernant la zone géographique d'investissements en dehors des marchés cibles;
- (h) la réduction ou la renonciation à toute part de prime de régularisation;
- (i) l'information de toute opportunité d'investissement n'étant pas attribuée par le Groupe AXA REIM à la Société alors qu'une telle opportunité d'investissement entre dans les critères et objectifs d'investissement de la Société;
- (j) le consentement à des investissements indirects de la Société à travers des entités cotées;
- (k) le consentement à un prélèvement suite à une fraude, une négligence, une faute ou fraude grave, ou à un manquement significatif aux dispositions des présents Statuts par l'Associé Commandité;
- (l) la réalisation de toute évaluation suite à la faillite du GFIA;
- (m) le consentement à une acquisition ou à une spéculation foncière supérieure à 20% du Total des Engagements;
- (n) le consentement à une vente ou un échange de toutes les Actions de Catégorie B détenues par les Actionnaires sur proposition de l'Associé Commandité.

Le Comité du Conseil des Investisseurs sera également disponible pour conseiller l'Associé Commandité ou le GFIA lorsque l'Associé Commandité ou le GFIA demandent son conseil.

Le Comité de Conseil des Investisseurs entendra les rapports du GFIA sur la conduite de la Société et ses performances financières.

Le Comité de Conseil des Investisseurs ne participera ni à la gestion ni au contrôle des affaires de la Société. Il ne pourra négocier aucune affaire de la Société ni aura la capacité d'agir pour la Société ou de l'engager. Ces pouvoirs sont réservés exclusivement à l'Associé Commandité, ou le cas échéant, au GFIA.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 22. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 23. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le premier (1^{er}) mercredi de juin de chaque année à 15 heures au siège social de la Société ou tout autre endroit de Luxembourg qui pourrait être spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 24. Autres Assemblées Générales. L'Associé Commandité ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par l'Associé Commandité, le requièrent.

Art. 25. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 26. Présence, Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. L'Associé Commandité peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 27. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par l'Associé Commandité ou, en son absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 28. Prorogation. L'Associé Commandité peut proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pourcent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 29. Vote. Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.

Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
- ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
- nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ou

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de

majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Lorsque les droits d'une catégorie particulière d'actions sont affectés, les conditions de quorum et de majorité requises devront être remplies en rapport au niveau de chaque catégorie.

Sauf disposition contraire expresse des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord de l'Associé Commandité.

Art. 30. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 31. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 32. Approbation des Comptes Annuels. L'Associé Commandité prépare les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 33. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pourcent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Toute affectation cessera d'être obligatoire lorsque la Réserve Légale atteindra dix pourcent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale et paiement de la Rémunération de Gestion et/ou autre rémunérations et frais, et avant toute autre distribution, l'assemblée générale des actionnaires devra déclarer chaque année un dividende cumulé et préférentiel sur les Actions de Catégorie B' et les Actions de Catégorie C, égal au revenu des intérêts réalisés sur les prêts accordés par la Société grâce aux produits de l'émission des Actions de Catégorie B' et des Actions de Catégorie C, après déduction sur ces intérêts de toutes les taxes au taux d'imposition alors en vigueur que la Société aurait à supporter, après déduction des dépenses de toute nature sur ces produits. En fonction de la disponibilité de montants distribuables, l'assemblée générale des actionnaires devra augmenter ce dividende sur les Actions de Catégorie B' et les Actions de Catégorie C d'un montant égal au remboursement du principal (le cas échéant) que la Société a perçu sur les prêts accordés par la Société grâce aux produits de (tout ou partie) de l'émission des Actions de Catégorie B' et des Actions de Catégorie C, pourvu que, en rapport avec ce remboursement du principal et afin d'éviter tout double comptage, les détenteurs des Actions de Catégorie B' et des Actions de Catégorie C n'ont pas perçu de produits suite à des réductions de capital d'un montant égal à ce dividende augmenté.

Après cette distribution préférentielle sur les Actions de Catégorie B' et les Actions de Catégorie C au titre des années sociales précédentes, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission aux actionnaires de Catégorie A, aux actionnaires de Catégorie B, aux actionnaires de Catégorie B' et aux actionnaires de Catégorie C.

Les distributions seront faites en numéraire à moins qu'un actionnaire ne consente à une distribution en nature.

Sans préjudice du dividende préférentiel sur les Actions de Catégorie C, l'assemblée générale des actionnaires devra chaque année allouer à une réserve spéciale (la «Réserve Spéciale») un montant tel que nécessaire pour assurer que la Réserve Spéciale représentera un montant total de:

(a) vingt pour cent (20%) du montant des Flux de Trésorerie positifs nets (tels que définis à l'article 36) moins la portion de ces Flux de Trésorerie positifs nets représentant un IRR (tel que défini à l'article 36) de douze pour cent (12%) (l'«Intérêt Participatif A») pour un IRR aux Actionnaires de Catégorie A, aux Actionnaires de Catégorie B', et aux Actionnaires de Catégorie C (sans compter, pour ces derniers, leur dividende préférentiel et leur droit à l'intérêt participatif) excédant douze pour cent (12%) mais n'excédant pas quinze pour cent (15%);

(b) l'Intérêt participatif A plus trente pourcent (30%) des Flux de Trésorerie positifs nets moins la portion de ces Flux de Trésorerie positifs nets représentant douze pour cent (12%) d'IRR (l'«Intérêt Participatif B») pour un IRR aux Actionnaires de Catégorie B, aux Actionnaires de Catégorie B' et aux Actionnaires de Catégorie C (sans compter, pour ces derniers, leur dividende préférentiel et leur droit à l'intérêt participatif) excédant quinze pour cent (15%) mais n'excédant pas vingt pour cent (20%);

(c) l'Intérêt participatif A plus l'Intérêt participatif B plus trente-cinq pour cent (35%) du montant des Flux de Trésorerie positifs nets moins la portion de ces Flux de Trésorerie positifs nets représentant un IRR de vingt pour cent (20%) pour un IRR aux Actionnaires de Catégorie B, aux Actionnaires de Catégorie B' et aux Actionnaires de Catégorie C (sans compter, pour ces derniers, leur dividende préférentiel et leur droit à l'intérêt participatif) excédant vingt pour cent (20%).

Aucune Réserve Spéciale ne sera constituée ou maintenue si l'IRR aux Actionnaires de Catégorie B, aux Actionnaires de Catégorie B' et aux Actionnaires de Catégorie C (sans compter, pour ces derniers, leur dividende préférentiel et leur droit à l'intérêt participatif) représente un montant égal à ou en dessous de 12%.

Afin de déterminer les seuils appropriés et les niveaux de rendement pour les Actionnaires de Catégorie B, (i) tout rendement sur les prêts d'actionnaire, tels qu'ils peuvent être accordés de temps à autres par les Actionnaires de Catégorie B à la Société, et sur les Actions de Catégorie B sera cumulé et considéré, (ii) un tel rendement sera calculé sur la somme du montant principal des prêts d'actionnaires et le montant de souscription des Actions de Catégorie B et (iii) les seuils appropriés déterminant les divers intérêts, et les allocations afférentes à la Réserve Légale seront calculés séparément pour chaque Série de Catégorie B.

La Réserve Spéciale sera distribuée comme dividende participatif aux Actionnaires de Catégorie C seulement (les «Distributions de Réserve Spéciale»). Cependant, celui-ci ne pourra être distribué jusqu'à ce que le Flux de Trésorerie total, net de frais et taxes, disponible en vue d'une distribution au niveau de la Société, avant toute allocation de la Réserve Spéciale, contribue à un rendement total sur les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie B' ou sur les prêts d'actionnaires, tels qu'ils peuvent être accordés de temps à autres par les Actionnaires de Catégorie B à la Société, de douze pour cent (12%) pour les Actionnaires de Catégorie B et aux Actionnaires de Catégorie B' (tels que calculé séparément pour chaque Série).

Chaque année, l'Associé Commandité devra déterminer le Montant de la Réserve Spéciale. Les assemblées des actionnaires devront effectuer les allocations à ou les réductions de la Réserve Spéciale de telle manière que la Réserve Spéciale corresponde au Montant de la Réserve Spéciale. Pour les besoins de toute allocation à ou réduction de la Réserve Spéciale, le Montant de la Réserve Spéciale requis à retenir dans la Réserve Spéciale devra être réduit par le montant total de toutes les Distributions de la Réserve Spéciale passées.

Après les allocations à la Réserve Spéciale et le paiement d'un dividende préférentiel, d'un montant équivalent à l'intérêt produit par les prêts octroyés à la Société par les Actionnaires de Catégorie B, aux Actionnaires de Catégorie B' et aux Actionnaires de Catégorie C proportionnellement à leurs Engagements de Souscrire Payés, l'assemblée générale des actionnaires devra déterminer comment disposer du solde des profits annuels nets en allouant tout ou partie du solde à une réserve ou une provision, pour le reporter à l'année sociale suivante ou le distribuer aux Actionnaires de Catégorie B, aux Actionnaires de Catégorie B', aux Actionnaires de Catégorie A et aux Actionnaires de Catégorie C (pour les besoins de cette distribution les Actions de Catégorie B' et de Catégorie C devront être assimilés à des Actionnaires de Catégorie B Série 1), en tant que dividende; pourvu que

(i) à moins d'une disposition contraire, les Actionnaires de Catégorie A, les Actionnaires de Catégorie B, les Actionnaires de Catégorie B' et les Actionnaires de Catégorie C participeront aux distributions proportionnellement à leurs Engagements de Souscrire Payés; et

(ii) pour toute allocation entre Actionnaires de Catégorie B, Actionnaires de Catégorie B' et Actionnaires de Catégorie C, l'allocation devra être telle que, en tout, la Rémunération 1 sera exclusivement supportée par les détenteurs des actions de Catégorie B Série 1, Catégorie B' et de Catégorie C, la Rémunération 2 sera exclusivement supportée par les détenteurs des Actions de Catégorie B Série 2, la Rémunération 4 sera exclusivement supportée par les détenteurs des Actions de Catégorie B Série 4 et la Rémunération 3 sera exclusivement supportée par les détenteurs des actions de Catégorie B Série 3.

L'assemblée générale des actionnaires, par une résolution des actionnaires adoptée à l'unanimité de tous les Actionnaires de Catégorie B et Actionnaires de Catégorie B' peut exceptionnellement décider que pour une année de distribution donnée, (i) aucun ou seulement une partie des allocations requises à la Réserve Spéciale ne soient faite et/ ou (ii) la Réserve Spéciale est réduite en dessous du niveau requis statutairement, afin de permettre qu'une distribution soit faite aux Actionnaires de Catégorie A, aux Actionnaires de Catégorie B, aux Actionnaires de Catégorie B' et aux Actionnaires de Catégorie C pari passu et pro rata leur participation dans le capital social. Une telle résolution ne devra pas ensuite porter préjudice à l'obligation de faire toute allocation nécessaire à la Réserve Spéciale afin de porter celle-ci au niveau statutaire, chaque fois à partir de montants disponibles pour la distribution les années suivantes.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, l'Associé Commandité peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires de Catégorie A, aux actionnaires de Catégorie B, aux actionnaires de Catégorie B' et aux actionnaires de Catégorie C. L'Associé Commandité déterminera le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 34. Dissolution. Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée en principe par l'Associé Commandité.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires de Catégorie A, les actionnaires de Catégorie B, les actionnaires de Catégorie B' et les actionnaires de Catégorie C de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 35. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 36. Définitions.

«Engagement au Capital» signifie un engagement d'un Actionnaire de Catégorie B de souscrire à des Actions de Catégorie B, un engagement d'un Actionnaire de Catégorie B' de souscrire à des Actions de Catégorie B' ou d'un Actionnaire de Catégorie C de souscrire à des Actions de Catégorie C.

«Engagements» signifie les engagements totaux de fonds (qu'ils soient en capital ou en prêts) que les Actionnaires de Catégorie B, les Actionnaires de Catégorie B' et les Actionnaires de Catégorie C s'engageront à investir dans la Société ensemble avec l'engagement de l'Associé Commandité par rapport à l'Action de Catégorie A.

«Engagements de Souscrire Payés» signifie les engagements totaux des fonds (qu'ils soient en capital ou en prêts) payés par les Actionnaires de Catégorie A, les Actionnaires de Catégorie B, les Actionnaires de Catégorie B' et les Actionnaires de Catégorie C afin de satisfaire entièrement ou partiellement leurs Engagements.

«Engagements Totaux» signifie le montant total des Engagements aux Actionnaires de Catégorie B, aux Actionnaires de Catégorie B' aux Actionnaires de Catégorie C et à l'Associé Commandité.

«Flux de Trésorerie» signifie les entrées et les sorties de trésorerie entre les Actionnaires de Catégorie B, les Actionnaires de Catégorie B', les Actionnaires de Catégorie C, l'Associé Commandité et la Société, telles que mais non limitées aux investissements sur capital, prêts d'actionnaires, résultats nets distribuables, intérêts sur prêts d'actionnaires, pertes ou profits sur liquidation, repaiement sur le capital ou les prêts d'actionnaires, et paiement des Intérêts Participatifs, ces flux de trésorerie étant cumulés chaque trimestre sur base de la présomption que (i) toutes les entrées et sorties pendant un trimestre particulier devront être traités comme étant survenus à la fin du trimestre et (ii) tous les montants alloués à ou pris de (autre que dans le contexte de leur distribution) la Réserve Spéciale devront être réputés avoir été distribué ou pris à la fin du trimestre durant lequel l'allocation à la Réserve Spéciale est survenue.

«IRR» ou «Taux de Rendement Interne» signifie le taux de rendement interne annuel cumulé, étant le taux de réduction qui lorsqu'il est appliqué aux Flux de Trésorerie donne une valeur nette présente égale à zéro telle que calculée sur une base trimestrielle. Par convention, le total des entrées de trésorerie pertinentes dans la Société sera réputé être un nombre négatif et le total des sorties de trésorerie de la Société sera réputé être un nombre positif.

«Notification de Prélèvement» signifie toute notification de prélèvement envoyée par la Société aux Actionnaires de Catégorie B, Actionnaires de Catégorie B' et/ou Actionnaires de Catégorie C comportant le montant de l'Engagement au Capital prélevé, la date du paiement requis et le nombre d'Actions de Catégorie B et/ou Catégorie C devant être émises.

«Projet de Développement» signifie (i) l'acquisition d'un lot de terrain et le développement d'une Propriété sur ce terrain, (ii) la réhabilitation extensive d'une Propriété déjà construite ou (iii) le redéveloppement d'une Propriété existante, lorsqu'il est attendu de ce Projet de Développement qu'il soit réalisé sous un contrat de gestionnaire de projet (project manager agreement), sous un contrat de Prix Maximum Garanti ou comme une vente sur plans.

«Propriétés» signifie le terrain et/ou les propriétés acquises ou devant être acquises par la Société et qui est l'objet du Projet de Développement.

«Rémunération 1» signifie la partie de la Rémunération de Gestion prise en charge par les détenteurs d'Actions de Catégorie B Série 1, d'Actions de Catégorie B' et d'Actions de Catégorie C;

«Rémunération 2» signifie la partie de la Rémunération de Gestion prise en charge par les détenteurs d'Actions de Catégorie B Série 2;

«Rémunération 3» signifie la partie de la Rémunération de Gestion prise en charge par les détenteurs d'Actions de Catégorie B Série 3;

«Rémunération 4» signifie la partie de la Rémunération de Gestion prise en charge par les détenteurs d'Actions de Catégorie B Série 4;

«Société Affiliée» signifie, par rapport à une personne ou entité, toute société qui à un moment donné (a) contrôle directement ou indirectement, est contrôlé par ou partage le contrôle de cette personne ou entité; ou (b) est le bénéficiaire de plus du 50% de capital social (ou équivalent) de cette personne ou entité, ou est détenue à plus du 50% de son capital social (ou équivalent) par cette personne ou entité, et/ou par une ou plusieurs des Sociétés Affiliées de cette personne ou de cette entité ou (c) tout fond et/ou autre véhicule à utilité particulière qui est administré et/ou conseillée par cette personne ou entité, en tant que son fond ou son gestionnaire d'actifs, afin qu'aucun doute ne soit possible, seront considérés comme «Affiliés» toutes sociétés qui sont contrôlées en dernier ressort comme décrit au (a) ou dont le bénéficiaire est tel que décrit au (b) et est la même personne ou entité.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée Générale Extraordinaire à 15.30 heures.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. GUIN, C. LUNA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2014. LAC/2014/35532. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128532/1657.

(140145947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2014.

B-Fly 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.111.900,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 121.594.

—
Veuillez prendre note du changement de nom du gérant suivant:

Madame Joanna Alwen Harkus est désormais Joanna Alwen HARKUS MADGE, ayant pour adresse professionnelle 12, Charles II Street, étage Third Floor, Londres SW1Y 4QU, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B-FLY1 S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Référence de publication: 2014126943/15.

(140143877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

BRAN Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 175.059.

EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts sociales de la Société datée du 30 juillet 2014, que Monsieur André Triolet a transféré 250 parts sociales à Monsieur Tomasz Edward Poninski, né le 6 mars 1972 à Warszawa (Pologne), et résidant au rue Antoniego Josefa Madalinskiego, numéro 21, 02-513 Warszawa, Pologne.

En conséquence et avec effet au 30 juillet 2014, Monsieur Poninski est seul associé de la Société et possède 250 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014126972/16.

(140144209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.
